

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 4–8 juin 2012**

## **QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION**

**Point 13 de l'ordre du  
jour**

*Pour information\**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2012/13-D**  
20 avril 2012  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **RAPPORT DU PAM SUR LA SÉCURITÉ**

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, ODF\* et  
Coordonnateur du PAM pour  
les questions de sécurité:

M. S. Gluning

tél.: 066513-2177

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Division de la sécurité sur le terrain

## RÉSUMÉ

Le présent document fournit des informations actualisées sur les atteintes à la sécurité et la sûreté du personnel et des biens du PAM, des partenaires et des sous-traitants. Divers facteurs ont perturbé les opérations du PAM en 2011: le soulèvement en Tunisie s'est propagé à d'autres pays en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, où l'insécurité a atteint des niveaux très élevés; une guerre civile a secoué la Côte d'Ivoire; le Soudan du Sud est devenu un État indépendant en proie à ses propres problèmes internes; et les conflits en Afghanistan, en Éthiopie, au Pakistan et en Somalie se sont poursuivis. Dans de nombreux pays, la nature des risques pour la sécurité est devenue plus complexe.

Le nombre d'incidents touchant la sécurité est néanmoins resté le même qu'en 2010, à raison de 54 incidents enregistrés pour 1 000 membres du personnel. Ils étaient de nature très diverse, mais les incidents à motif criminel sont restés la principale menace pour le personnel et les biens du PAM; ceux en rapport avec le terrorisme ont représenté la part la plus faible.

Ces chiffres font apparaître l'efficacité des mesures prises par le PAM pour gérer les risques touchant la sécurité, notamment la mise à disposition de matériel et de personnel spécialisés, les améliorations apportées aux locaux du PAM et les changements faits au niveau des procédures. Le présent document décrit en détail les activités menées par la Division de la sécurité sur le terrain pour faire face aux difficultés sans cesse plus importantes auxquelles se heurte le PAM dans le domaine de la sécurité. En 2012, les mesures d'atténuation consisteront à:

- institutionnaliser la sécurité, notamment la planification, l'allocation des ressources et les processus organisationnels, afin de rendre compte de l'importance accordée par le PAM à la sécurité;
- élaborer une approche dynamique, souple et novatrice de la gestion des risques touchant la sécurité afin de permettre au PAM de réaliser ses objectifs;
- améliorer la communication à tous les niveaux afin de faire mieux comprendre les enjeux et de renforcer la confiance; et
- renforcer la culture de la sécurité qui existe au PAM.

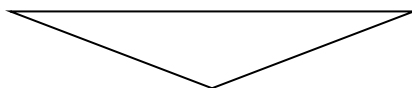
Les risques sont un élément incontournable du modèle opérationnel du PAM. De ce fait, la Division de la sécurité sur le terrain s'attache à veiller à ce que la gestion de la sécurité soit intégrée au système de gestion des risques du PAM et à ce que les mesures de sécurité soient pratiques et présentent un bon rapport coût-efficacité.

Le Plan de gestion (2012–2014) prévoit une provision pour un Compte spécial pour la sécurité afin de financer les dépenses en rapport avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, d'un montant de 9,6 millions de dollars É.-U. et le Fonds d'urgence pour la sécurité, soit 7,3 millions de dollars. Une avance de 16,9 millions de dollars au titre du Mécanisme de financement anticipé sera utilisée pour assurer les paiements. Un montant maximum de 10 millions de dollars provenant du Fonds général sera utilisé pour

financer les dépenses qui ne peuvent être imputées aux projets. La Division de la sécurité sur le terrain et la Division du budget et de la programmation examinent des mécanismes possibles de recouvrement des coûts. À partir de 2012, les dépenses liées aux mises à niveau des structures de sécurité seront autorisées par le Comité pour la sécurité des locaux et inscrites au budget au titre des coûts d'appui directs des bureaux de pays, en concertation avec la Division de la sécurité sur le terrain.

La participation du PAM aux coûts supportés par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain pour 2010-2011 était estimée à 24,4 millions de dollars. Le chiffre pour 2012 (9,6 millions de dollars) a été établi compte tenu du nombre d'agents du PAM sur le terrain tel qu'il a été calculé dans le document du Conseil des chefs de secrétariat sur la participation aux coûts pour les activités cofinancées (CEB/2009/HLCM/FB/8). D'après l'examen du budget du Département de la sûreté et de la sécurité, la participation du PAM aux coûts pour 2012 devrait être portée à 11 millions de dollars.

## PROJET DE DÉCISION\*



Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport du PAM sur la sécurité" (WFP/EB.A/2012/13-D).

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## GÉNÉRALITÉS

1. On trouvera dans le présent rapport: i) une mise à jour des informations relatives aux atteintes à la sécurité et la sûreté du personnel et des biens du PAM, des partenaires et des sous-traitants; ii) un aperçu des activités menées par la Division de la sécurité sur le terrain pour faire face aux problèmes de sécurité auxquels le PAM se heurte; et iii) une stratégie axée sur une culture de la sécurité afin que les responsables du PAM comprennent la situation concernant les risques et reçoivent une aide pour prendre des décisions en matière de gestion des risques.
2. Le rapport renseigne aussi sur la participation du PAM aux coûts du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies (UNDSS) au titre de la sécurité sur le terrain, et sur le Fonds d'urgence pour la sécurité. À sa première session ordinaire de 2011, le Conseil a pris acte du document intitulé "Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.1/2011/12-B) et demandé que des informations lui soient communiquées à intervalles réguliers sur les progrès accomplis et les changements concernant la participation du PAM aux coûts ou le mécanisme de partage des coûts.

## EXAMEN DE LA SÉCURITÉ DU PAM SUR LE TERRAIN

3. Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a pour but d'aider les organismes des Nations Unies et les partenaires coopérants à réaliser leurs objectifs malgré les atteintes à la sécurité. Le PAM opère dans des environnements instables caractérisés par divers problèmes de sécurité: ceux-ci ne se limitent pas aux attaques ciblant délibérément le personnel des Nations Unies et le personnel associé, comme l'a montré récemment l'attentat perpétré en 2011 contre le bâtiment des Nations Unies à Abuja, mais englobent aussi les actes de violence commis pour des raisons économiques et politiques ainsi que les risques liés à l'environnement, qui entravent les opérations au quotidien. D'autres faits nouveaux ont suscité des inquiétudes quant à l'évolution de la sécurité, notamment le printemps arabe de 2011, qui a déstabilisé certains pays d'Afrique du Nord, des conflits inextricables et la crise économique mondiale.
4. Étant donné que le risque fait partie intégrante des opérations, les mesures de sécurité du PAM sont conçues pour accroître la sécurité du personnel et gérer les risques touchant la sécurité en vue de faciliter les opérations plutôt que de limiter les activités. L'objectif est de garantir le niveau de sécurité voulu au bon moment et au bon endroit. La Division de la sécurité sur le terrain continuera de mettre à disposition un soutien opérationnel, des compétences techniques et des orientations en matière de sécurité, et d'assurer analyse et gestion des risques, afin de permettre aux responsables du PAM de comprendre la situation concernant les risques et de prendre des décisions en conséquence.
5. Les objectifs de la Division de la sécurité sur le terrain pour 2012–2016 sont les suivants:
  - institutionnaliser la sécurité, notamment la planification, l'allocation des ressources et les processus organisationnels, afin de rendre compte de l'importance accordée par le PAM à la sécurité;
  - élaborer une approche dynamique, souple et novatrice de la gestion des risques touchant la sécurité afin de permettre au PAM de réaliser ses objectifs;

- améliorer la communication à tous les niveaux afin de faire mieux comprendre les enjeux et de renforcer la confiance; et
  - renforcer la culture de la sécurité qui existe au PAM.
6. Sur le plan de la sécurité les risques sont liés à des actions hostiles susceptibles d'être commises sur le terrain, ainsi qu'à l'identité et aux opérations du PAM. Pour garantir l'intégration de la gestion de la sécurité dans la gestion des risques du PAM, la Division de la sécurité sur le terrain s'emploie à veiller à ce que l'atténuation des risques touchant la sécurité ne produise pas d'autres types de risques. Les mesures prises pour renforcer la sécurité des locaux, par exemple, peuvent être perçues par les communautés comme un dispositif qui éloigne le personnel des bénéficiaires. De ce fait, la Division recherche un juste équilibre entre les objectifs des programmes et les risques pour la sûreté et la sécurité du personnel, et elle applique des mesures d'atténuation des risques dans le cadre d'une stratégie globale.
  7. Néanmoins, il reste fréquemment un risque résiduel. Le PAM accepte le risque comme faisant partie de ses impératifs moraux et ne le considère pas sous l'angle du rapport coût-avantages; la Division de la sécurité sur le terrain veille cependant à ce que les mesures de sécurité soient pratiques et présentent un bon rapport coût-efficacité, même lorsque des fonds suffisants sont disponibles pour la sécurité.
  8. La Division de la sécurité sur le terrain continuera de travailler avec l'UNDSS et d'autres organismes pour élaborer à l'échelle des Nations Unies des politiques et des normes en faveur de la sûreté et de la sécurité; en ayant recours à un système décentralisé de prise de décisions, elle favorise la mise au point de réponses adaptées à l'évolution des conditions de sécurité. Le concept de "degré accepté de risques" reste sous-développé, mais la Division aidera le Conseil à participer à la gestion des risques. Elle renforcera en particulier la culture du risque touchant la sécurité afin que les responsables comprennent les procédures à suivre pour atténuer les risques et que le personnel dispose d'instructions concernant les niveaux de risque auxquels ils sont exposés ou qu'ils peuvent être autorisés à prendre.
  9. Sachant qu'il y a des environnements dans lesquels la capacité de certains gouvernements hôtes est limitée, le PAM restera exposé à un risque intrinsèque d'insécurité. Lorsque les acteurs humanitaires ne peuvent maîtriser les risques, la Division aidera le PAM à évaluer l'importance du programme pour décider si l'impératif moral, qui est de fournir aide et assistance, l'emporte sur les risques.

---

## ATTEINTES AUX BIENS OU À LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL DU PAM ET DE SES PARTENAIRES

### Aperçu

10. En 2011, 895 incidents concernant les biens ou la sécurité du personnel du PAM et de ses sous-traitants ont été signalés<sup>1</sup>, soit 3 pour cent de moins qu'en 2010, mais 12 pour cent de plus qu'en 2008 et 22 pour cent de plus qu'en 2009. Ces chiffres confirment la tendance à la hausse observée depuis 2005, année où le PAM a commencé à enregistrer et analyser les atteintes à la sécurité (figure 1)<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette analyse se fonde sur les rapports sur les atteintes à la sécurité reçus par la Division.

<sup>2</sup> Toutes les figures se trouvent dans l'annexe. Voir aussi les figures 5 et 13.

11. En 2011, 786 incidents ont concerné la sécurité du personnel ou des biens du PAM, contre 785 en 2010. Sur ce total, on dénombre 646 incidents liés uniquement au personnel et aux biens du PAM, et 140 concernant le personnel et les biens du PAM et ceux de sous-traitants ou de partenaires. Le personnel et les biens des sous-traitants et des partenaires ont été concernés par 248 incidents, y compris ceux ayant touché aussi le PAM. En ce qui concerne les incidents ayant touché le personnel et les biens du PAM, 491 se sont produits pendant le service, soit une réduction de 12 pour cent par rapport aux 553 incidents en rapport avec le travail consignés en 2010.
12. La criminalité reste la principale menace pour le personnel et les biens du PAM: 67 pour cent des atteintes à la sécurité signalées étaient d'origine criminelle. Les aléas ont représenté 23 pour cent de ces incidents, les conflits armés 5 pour cent, les troubles civils 4 pour cent et le terrorisme 1 pour cent. Cette tendance est conforme au nombre d'incidents observés au cours de ces dernières années.

## ATTEINTES À LA SÉCURITÉ, PAR CATÉGORIE

### Incidents de sécurité graves<sup>3</sup>

#### ⇒ *Pertes en personnel*

13. En 2010, on n'a pas eu à déplorer de pertes de personnel à la suite d'actes de violence. En 2011, en revanche, quatre agents du PAM ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Santino Pigga Alex Wani, Assistant principal aux programmes, a été tué lorsqu'un convoi composé de camions du PAM et de partenaires est tombé dans une embuscade au Soudan du Sud. Farhan Hamsa, chauffeur, a été tué dans la région Somali de l'Éthiopie, suite à une embuscade analogue au cours de laquelle un autre membre du personnel du PAM a été grièvement blessé et deux autres ont été kidnappés. Deux agents du PAM, Muhyedin Yarrow et Mohamed Salad, ont été tués par balles par une personne déplacée dans la région du centre-sud de la Somalie. Deux agents du PAM ont perdu la vie dans des accidents pendant le service: Augustin Kasongo, Assistant à la logistique, a péri dans un accident d'avion en République démocratique du Congo (RDC) et Swaibu Okecha, chauffeur, a été tué dans un accident de la route en Ouganda; un autre membre du personnel a péri dans un accident de la route au Malawi alors qu'il n'était pas en service. Deux agents sont morts de causes naturelles.

#### ⇒ *Personnel blessé*

14. Le nombre d'agents grièvement blessés suite à des actes de violence dans l'exercice de leurs fonctions a diminué pour la deuxième année consécutive. Deux membres du personnel ont été gravement blessés, un en Éthiopie et un en Guinée; cinq personnes ont été victimes d'actes de violence alors qu'elles n'étaient pas en service.

<sup>3</sup> Incidents où l'on compte des personnes tuées ou blessées, enlevées ou kidnappées.

**TABLEAU 1: NOMBRE DE MEMBRES DU PERSONNEL DU PAM TUÉS OU BLESSÉS PAR SUITE D'ACTES DE VIOLENCE (2005–2011)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tués	-	-	4	4	9	-	4
Blessés	9	2	5	17	23	14	7

15. Cinq autres membres du personnel ont été blessés lors de deux accidents en rapport avec leur travail.

⇒ *Membres du personnel des sous-traitants ou des partenaires tués ou blessés*

16. Trois employés de sous-traitants ou de partenaires du PAM ont péri par suite d'actes de violence distincts en Afghanistan. Deux membres du personnel de partenaires ont été tués en Somalie et un au Soudan. Deux employés d'entreprises sous contrat avec le PAM ont perdu la vie dans des accidents de la route en Haïti alors qu'ils apportaient un appui aux opérations.

**TABLEAU 2: NOMBRE DE MEMBRES DU PERSONNEL DE SOUS-TRAITANTS OU DE PARTENAIRES TUÉS OU BLESSÉS DANS DES ACTES DE VIOLENCE ALORS QU'ILS TRAVAILLAIENT POUR LE COMPTE DU PAM**

	2008	2009	2010	2011
Tués	13	6	6	8
Blessés	5	11	22	7

17. Sept employés de partenaires ou sous-traitants du PAM ont été blessés par suite d'actes de violence dans le cadre de leur travail en 2011, ce qui représente une réduction importante par rapport à 2010. Des incidents au cours desquels des membres du personnel de partenaires ou de sous-traitants ont été blessés se sont produits en République centrafricaine, au Pakistan, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan. Deux employés d'entreprises sous contrat avec le PAM ont été gravement blessés dans des accidents de la route survenus dans le cadre de leur travail.

⇒ *Enlèvements/kidnappings*

18. Deux agents du PAM ont été enlevés lors d'une embuscade visant un convoi du PAM dans la région Somali de l'Éthiopie, et libérés au bout de 46 jours; un membre du personnel a été tué et un autre gravement blessé au cours du même incident. Deux agents du PAM ont fait l'objet d'un "kidnapping express"<sup>4</sup> lors d'incidents distincts au Guatemala et au Honduras.

19. Sept membres du personnel de partenaires et sept employés de sous-traitants du PAM ont été enlevés au cours de six incidents en Afghanistan, aux Philippines et au Soudan en 2011. Cinq de ces incidents ont été de courte durée, mais trois employés des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies qui avaient été enlevés le 13 janvier 2011 au Darfour ont été détenus pendant 145 jours. Le kidnapping de travailleurs humanitaires étrangers aux fins d'obtenir une rançon est une menace grave au Darfour.

<sup>4</sup> Forme de kidnapping où la victime est détenue pendant un bref laps de temps et libérée contre une rançon modeste et facile à payer. La carte de crédit de la victime est parfois utilisée pour retirer de l'argent à des distributeurs automatiques pendant quelques jours.



20. Les 14 enlèvements d'employés de sous-traitants ou de partenaires en 2011 représentent une hausse de 180 pour cent par rapport aux chiffres de 2010 relatifs aux enlèvements et kidnappings. Cette augmentation montre qu'une nouvelle tendance se dessine, qui consiste à prendre pour cible les travailleurs humanitaires.
21. La plupart des incidents de sécurité graves étaient dus à des actes de violence. Les attaques armées ont été à l'origine de la plupart des décès et des blessures graves parmi les employés du PAM, de ses partenaires et des sous-traitants dans l'exercice de leurs fonctions. Les pertes en personnel du PAM ont été causées par des tirs d'armes à feu lors de deux incidents, l'un sur une route et l'autre sur le lieu d'exécution d'un programme. D'autres armes ont été utilisées lors d'attaques au cours desquelles des agents ont été tués ou enlevés, notamment des engins explosifs improvisés. On a utilisé des armes, ou menacé de le faire, dans les cas d'enlèvement. Les accidents de la route ont été la principale cause des décès et des blessures d'agents du PAM ne résultant pas d'actes de violence; une personne est morte suite à une catastrophe aérienne.

### **Incidents de sécurité importants**

⇒ *Évacuation et réinstallation de membres du personnel en raison de la dégradation des conditions de sécurité*

22. Au cours de l'année 2011, sept évacuations ont été organisées en raison de la dégradation des conditions de sécurité: trois en Libye, une au Soudan et une en Égypte, en Côte d'Ivoire et au Yémen. Il n'y avait eu aucune évacuation liée à l'insécurité en 2010.
23. Des membres du personnel ont dû être réinstallés dans des lieux plus sûrs du même pays à treize occasions: cinq fois au Soudan, quatre fois au Yémen, deux fois au Soudan du Sud et une fois en Afghanistan et en Côte d'Ivoire. Ces réinstallations ont été causées par des flambées de violence dues à un conflit armé, ou par des troubles civils (Afghanistan et Égypte).
24. La nécessité de recourir à de telles solutions met en évidence les difficultés auxquelles le personnel du PAM doit faire face. Les évacuations et les réinstallations ne sont pas des phénomènes nouveaux dans le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, mais leur fréquence en 2011 fait apparaître qu'il faut disposer de capacités de gestion des imprévus pour faire face à la dégradation rapide des conditions de sécurité.

⇒ *Détention et harcèlement*

25. En 2011, 30 cas d'arrestation, de détention et de harcèlement de membres du personnel exerçant leurs fonctions, tous recrutés sur le plan national, ont été enregistrés. Ce chiffre représente une baisse de 16 pour cent par rapport aux 36 cas signalés en 2010 et de 19 pour cent par rapport aux 37 cas enregistrés en 2009.
26. Les forces de l'ordre (police et armée) étaient responsables de 27 de ces incidents; trois avaient été perpétrés par le Front de libération nationale de l'Ogaden dans la région Somali de l'Éthiopie. La responsabilité des acteurs étatiques dans les incidents liés à des cas d'arrestation, de détention et de harcèlement a diminué, passant de 95 pour cent en 2010 à 90 pour cent en 2011. La majeure partie des incidents faisant intervenir des acteurs étatiques ont été enregistrés en Éthiopie (dix) et au Soudan du Sud (neuf); quatre incidents ont été signalés en République centrafricaine, deux en Haïti et au Soudan, et un en Afghanistan, au Kenya et en Somalie.

27. Cinq incidents se sont produits qui ont donné lieu à l'arrestation de quatre membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions; ces personnes, qui ont toutes été libérées depuis, ont été incarcérées pendant des périodes plus ou moins longues en République centrafricaine, en Guinée, au Soudan du Sud et au Soudan.

⇒ *Criminalité*

28. La criminalité est restée la principale menace pesant sur le personnel et les biens du PAM en 2011: 526 actes criminels, dont 301 liés au travail, ont été signalés, soit 66 pour cent de toutes les atteintes à la sécurité visant le personnel et les biens du PAM. En 2010, la criminalité représentait 37 pour cent de ces incidents.

29. Sur les 526 actes criminels visant le personnel du PAM et de sous-traitants enregistrés en 2011, 25 pour cent avaient été marqués par l'utilisation ou la menace d'utiliser des armes, qui avaient causé la mort ou des blessures; cela illustre l'impact de la criminalité armée sur les opérations du PAM. Un membre du personnel du PAM a été tué dans une embuscade au Soudan et deux autres ont été tués par un individu armé en Somalie. D'autres actes criminels ont également eu lieu en République centrafricaine et en Somalie, où des employés et de sous-traitants et de partenaires ont été blessés.

30. Le vol qualifié a représenté la plus forte proportion d'actes criminels faisant intervenir l'usage d'armes: 80 cas concernant le personnel et les biens du PAM ont été enregistrés, contre 131 incidents en 2010 (voir la figure 8).

31. Deux véhicules du PAM ont été détournés en 2011, un en RDC et un en Égypte. Aucun cas de piraterie routière visant le PAM n'a été enregistré au Darfour, où de tels incidents sont fréquents. Dans un incident non lié au travail, le véhicule privé d'un employé du PAM a été détourné en Afrique du Sud (figure 8). Ces incidents n'ont causé aucun blessé, malgré les menaces de violence. Le véhicule braqué en RDC a été récupéré depuis, et l'on continue d'essayer de récupérer celui qui a été détourné en Égypte. Le nombre de cas de piraterie routière est en baisse depuis 2008, notamment grâce à l'installation d'un système spécial de positionnement universel et de suivi sur les véhicules du PAM.

32. Sur les 387 actes criminels commis sans armes, 211 ont concerné le personnel et les biens du PAM dans un contexte professionnel. Le type de crime le plus fréquent dans cette catégorie était le vol, avec 95 incidents enregistrés. On a recensé 85 cambriolages ou vols avec effraction; 20 autres tentatives de cambriolage ont été déjouées.

33. Il existe une différence marquée entre les actes criminels au Siège, qui se limitent en grande partie au cambriolage et au vol, et ceux commis sur le terrain, où les incidents signalés, de nature diverse, comprenaient fréquemment le vol qualifié et le banditisme.

## **Autres incidents de sécurité**

⇒ *Saisie de biens du PAM et restrictions d'accès par des acteurs étatiques et non étatiques*

34. En 2011, 20 incidents ont concerné la saisie ou la confiscation de biens du PAM: huit au Soudan du Sud, sept en RDC, deux en Somalie et un en Éthiopie, au Soudan et au Yémen, ce qui représente une augmentation de 67 pour cent par rapport à 2010. En général, les denrées alimentaires du PAM étaient les plus exposées à la saisie, souvent effectuée par des acteurs étatiques. Les véhicules loués ou détenus par le PAM restent vulnérables face à la saisie ou la confiscation. La moitié des incidents signalés au Soudan du Sud concernaient la réquisition par l'Armée populaire de libération du Soudan de camions affrétés par le PAM.

35. En 2011, on n'a signalé que six incidents liés à une restriction d'accès pendant les missions du PAM, deux au Soudan du Sud et un en Côte d'Ivoire, en RDC, au Kenya et au Soudan. À chaque fois, des raisons de sécurité ont été invoquées par les autorités.

⇒ *Dégradation et perte de biens du PAM*

36. On a dénombré 76 incidents en 2011 au cours desquels des biens du PAM ou des biens mis en commun avec des partenaires ont été dégradés ou perdus. Des actes de malveillance ont été signalés dans 29 de ces incidents, dont 24 avaient une motivation criminelle. Des biens du PAM ont subi des dommages indirects dans neuf cas; deux incidents avaient eu lieu en Afghanistan et avaient fait intervenir des explosifs. D'autres dégâts ont été enregistrés dans 22 incidents, du fait de dangers naturels et d'accidents de la route; des biens, principalement des denrées alimentaires, ont été perdus à onze occasions.

## **Dangers et autres incidents liés à la sécurité**

⇒ *Accidents de la route*

37. En 2011, 128 accidents de la route ont été consignés, soit 70 pour cent des incidents liés à des aléas concernant le personnel et les biens du PAM. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui enregistré en 2010 (140 incidents). Sur ce total, 93 incidents se sont produits pendant le service, 37 ont causé des blessures, et 8 ont fait des victimes dont 5 résidents locaux, un employé du PAM et deux personnes sous contrat. L'incidence élevée des accidents de la route souligne qu'il faut assurer sans interruption une formation à la conduite et aux premiers secours.

## **RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ATTEINTES À LA SÉCURITÉ<sup>5</sup>**

38. Les données sur la répartition géographique des atteintes à la sécurité en 2011 concordent avec les tendances observées entre 2007 et 2010. Soixante-quatre pour cent des incidents concernant le personnel et les biens du PAM et le personnel de partenaires et sous-traitants (569 cas) ont été enregistrés en Afrique, contre 549 en 2010. Toutes les pertes en vies humaines se sont produites en Afrique. En Asie, on a dénombré 199 incidents, soit une augmentation de 76 pour cent par rapport à 2010. Les atteintes à la sécurité en Haïti ont augmenté de 48 pour cent par rapport à 2010, ce qui a placé pour la première fois un pays d'Amérique parmi les cinq premiers du classement.

### **Afrique**

39. Sur les cinq pays présentant le plus grand nombre d'incidents concernant le personnel et les biens du PAM, trois étaient en Afrique. Ces chiffres concordent avec les tendances observées en 2010 (figure 2).

<sup>5</sup> Sur la base de la classification des régions établie par l'Organisation des Nations Unies.

<b>TABLEAU 3: TENDANCE DES ATTEINTES À LA SÉCURITÉ</b>			
<b>Pays</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>% d'augmentation/de diminution</b>
Soudan du Sud	103 <sup>*</sup>	106	+2
Soudan	75 <sup>**</sup>	56	-25
Afghanistan	41	47	+15
Haïti	33	46	+39
RDC	40	43	+7
Kenya	37	40	+8
Pakistan	41	36	-12
Éthiopie	44	34	-23

\* Incidents signalés dans la région du Sud-Soudan lorsqu'elle faisait partie du Soudan.

\*\* Série d'incidents enregistrés au Darfour et dans les régions du Centre, de l'Est et des Trois zones, qui constituent actuellement la République du Soudan.

**Note:** La référence à Haïti dans le texte concerne les incidents visant le personnel et les biens du PAM et ceux de ses sous-traitants et partenaires, tandis que le tableau 3 ne comprend que les incidents concernant le personnel et les biens du PAM, ce qui explique les divergences entre les chiffres.

#### ⇒ République du Soudan du Sud

40. Même si le Soudan du Sud a fait sécession du Soudan en juillet 2011, il n'en présente pas moins le plus grand nombre d'atteintes à la sécurité touchant des membres du personnel et des biens du PAM et des membres du personnel de ses partenaires et sous-traitants (106 cas) par rapport aux 56 cas signalés au Soudan: ce chiffre concorde avec les tendances observées ces six dernières années, lorsque la région du Sud-Soudan comptait davantage d'incidents touchant la sécurité que le Darfour et la région du centre, de l'est et des Trois zones. Ces chiffres mettent en évidence les environnements opérationnels particulièrement difficiles dans lesquels sont exécutés les programmes du PAM.

41. Le plus grand nombre d'incidents ayant concerné des partenaires et des sous-traitants (41 en 2011) a été enregistré au Soudan du Sud; ce chiffre est le double de celui enregistré en 2010, lorsque ce pays n'était encore qu'une région du Soudan. La criminalité a représenté 63 pour cent des incidents au Soudan du Sud, les incidents liés à des aléas 29 pour cent et les incidents liés à des conflits armés 8 pour cent. Les groupes armés qui luttent pour renverser le Gouvernement ont beaucoup accru leurs opérations avant et après la déclaration d'indépendance, en juillet 2011; les litiges frontaliers entre le nord et le sud ainsi que la recrudescence des violences ethniques dans plusieurs États du Soudan du Sud ont également accentué l'insécurité. Il en résulte une augmentation de la probabilité que des menaces pèsent sur les opérations du PAM.

#### ⇒ République du Soudan

42. En 2011, la plupart des incidents enregistrés au Soudan concernaient le Darfour (56 pour cent) et la région du centre, de l'est et des Trois zones (44 pour cent). En 2010, le ratio des incidents entre le Darfour et cette région était de 1 pour 3. Le nombre d'incidents signalés dans la région du centre, de l'est et des Trois zones avait augmenté principalement du fait des changements politiques et sociaux intervenus; après avoir atteint un pic au milieu de l'année, les chiffres se sont tassés.

43. Les conflits ont été le principal facteur d'insécurité dans la région du centre, de l'est et des Trois zones: ils ont été à l'origine de 50 pour cent des incidents signalés. En 2011, les forces armées soudanaises, appuyées par des milices tribales, ont occupé l'Abyei. Parallèlement à l'indépendance du Soudan du Sud, un conflit a éclaté entre les forces armées et la faction nord du Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'État du Kordofan méridional, avant de s'étendre à l'État du Nil bleu. Il a fallu évacuer le personnel du PAM de cette zone, où les opérations demeurent extrêmement limitées dans la région du centre, de l'est et des Trois zones: une présence opérationnelle minimale est assurée à Kadugli, dans le Kordofan méridional, et à Damazine, dans l'État du Nil bleu. La déclaration relative à l'instauration d'une alliance entre les groupes rebelles du Darfour et le Mouvement populaire de libération du Soudan a déplacé le conflit vers la région du centre, de l'est et des Trois zones et réduit les tensions au Darfour, où la criminalité et les tensions intercommunautaires persistent néanmoins. Le meurtre de Khalil Ibrahim, chef du Mouvement pour la justice et l'égalité, dans la région du centre, de l'est et des Trois zones en décembre 2011 pourrait entraîner une fragmentation du mouvement.
44. La criminalité est la principale menace au Soudan, car elle est la cause de 60 pour cent des incidents signalés. La plupart des actes criminels se sont produits au Darfour, où le conflit est moins intense et s'associe à la criminalité.

⇒ *République démocratique du Congo*

45. On a dénombré 43 incidents en République démocratique du Congo, soit une augmentation de 7 pour cent par rapport au chiffre de 2010; 80 pour cent étaient d'origine criminelle (vol, embuscade, vol qualifié et braquage d'un véhicule). La plupart des actes criminels violents visaient des partenaires et des sous-traitants dans les régions orientales où les groupes de rebelles prennent pour cible la population civile et les organisations humanitaires. Les tensions ethniques mettent aussi gravement en péril la sécurité: si elles ne visaient pas directement le PAM, elles ont toutefois fait cinq victimes parmi le personnel d'une organisation non gouvernementale (ONG), tuées dans des circonstances indiquant des violences ethniques.

## Asie

46. Comme les années précédentes, l'Asie arrive au deuxième rang en ce qui concerne le nombre d'atteintes à la sécurité concernant des membres du personnel et des biens du PAM et des membres du personnel de partenaires, avec 199 cas; 57 pour cent se sont produits en Afghanistan et au Pakistan.

⇒ *Afghanistan*

47. On a dénombré 66 incidents touchant la sécurité en Afghanistan, dont 47 visaient du personnel et des biens du PAM. L'attaque lancée contre le bâtiment de l'ONU à Mazar-e-Charif par 3 000 manifestants armés qui protestaient contre la destruction par le feu d'un exemplaire du Coran aux États-Unis a provoqué la mort de trois fonctionnaires de l'ONU et de quatre agents de sécurité, tous recrutés sur le plan international. Le risque existe toujours car pour les Taliban, l'ONU est une cible.
48. Les actes de violence représentaient 31 pour cent de ces incidents. Dans deux cas, des explosifs ont été utilisés contre des convois de vivres du PAM: lors de la première attaque, deux employés travaillant pour des sous-traitants et un membre du personnel d'un partenaire ont perdu la vie, et lors de la deuxième, l'escorte accompagnant un convoi de camions affrétés par le PAM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a subi des dégâts mineurs. Ces attaques, qu'elles aient visé les convois ou les forces de

sécurité afghanes les escortant, illustrent les menaces réelles qui pèsent sur les opérations du PAM.

49. Il apparaît clairement que des militants visent délibérément les travailleurs du Gouvernement et les partenaires du PAM. Deux fonctionnaires d'une agence gouvernementale revenant du site d'un projet du PAM ont été assassinés par des militants en mai 2011. On a signalé également l'enlèvement de trois employés travaillant pour des partenaires du PAM, à l'occasion duquel les auteurs ont essayé de déterminer quelles étaient leurs relations avec le Gouvernement; tous ont été libérés indemnes. Le ciblage des structures et du personnel du Gouvernement a pour but de perturber la prestation des services et d'affaiblir le pouvoir en place; il n'est pas impossible que les organisations humanitaires soient ciblées de la même manière. Les conditions de sécurité restent précaires et devraient encore se dégrader.
50. La criminalité a été un problème majeur en 2011 sur le plan des opérations: 68 pour cent des atteintes à la sécurité avaient des visées criminelles, et dans la moitié des cas, les agresseurs avaient fait usage d'armes.

⇒ *Pakistan*

51. Sur les 47 incidents enregistrés au Pakistan, 36 visaient le personnel et les biens du PAM. La criminalité armée est une menace, en particulier pour les sous-traitants et les partenaires: 31 incidents étaient de nature criminelle, et 19 avaient été marqués par l'utilisation d'armes.
52. Des informations indiquant la probabilité d'attentats suicides à des points de distribution de vivres ont conduit à l'arrestation d'un suspect. Aucune attaque de ce type ne s'est produite, mais les rapports font apparaître l'éventail de risques auxquels les opérations du PAM sont exposées.

## **Amériques**

⇒ *Haïti*

53. Les 49 atteintes à la sécurité de membres du personnel et de biens du PAM et du personnel des sous-traitants et des partenaires répertoriées en Haïti en 2011 représentent une augmentation de 48 pour cent par rapport à 2010, et Haïti est ainsi passé de la huitième à la quatrième place dans le classement des pays à haut risque. La criminalité a représenté 65 pour cent des incidents; des manifestations motivées par le retard qu'auraient pris des partenaires du PAM dans le paiement de sommes dues ont également provoqué des incidents sur le plan de la sécurité.

## **Moyen-Orient et Afrique du Nord**

54. Les troubles sociaux qui ont agité le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en 2011 ont modifié le schéma des atteintes à la sécurité du PAM. Le soulèvement en Tunisie a été suivi d'un changement de régime en Égypte et d'un conflit en Libye; le Yémen et la République arabe syrienne, sont secoués par des crises prolongées qui entraînent des niveaux d'insécurité élevés. Au Yémen, 33 incidents ont été signalés, dont 29 visaient le personnel et les biens du PAM, soit une augmentation de 61 pour cent par rapport à 2010. En République arabe syrienne, on a enregistré 13 incidents concernant des membres du personnel et des biens du PAM, alors qu'il n'y en avait eu aucun en 2010.
55. Trois évacuations ont été organisées en Libye, ainsi qu'une au Yémen et une en Égypte. Quatre réinstallations ont été orchestrées au Yémen.

### **Atteintes à la sécurité, par bureau régional**

56. Le Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale (ODN) a signalé 277 atteintes à la sécurité du personnel et des biens du PAM en 2011, dont 106 au Soudan du Sud. Le Bureau régional pour l'Asie (ODB) a enregistré 114 incidents, contre 113 en 2010. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (ODD) a signalé 100 incidents, contre 111 en 2010. La principale augmentation a été enregistrée par le Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Europe orientale et l'Asie centrale (ODC), avec 60 incidents signalés, soit une augmentation de 122 pour cent, contre 27 en 2010. Le Bureau régional pour l'Afrique australe (ODJ) a connu la plus forte baisse, avec 56 incidents contre 258 en 2010, ce qui tient au fait que la responsabilité de plusieurs pays a été transférée à ODN. Les 93 incidents enregistrés par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ODPC) représentent une augmentation de 16 pour cent par rapport au chiffre de 2010.

### **Atteintes à la sécurité des sous-traitants et des partenaires**

57. On a dénombré 248 incidents concernant du personnel et des biens de sous-traitants et de partenaires en 2011, dont 134 visaient un partenaire ou un sous-traitant ainsi que des membres du personnel ou des biens du PAM. Cinq incidents ont visé à la fois le personnel et les biens du PAM ainsi que des sous-traitants et des partenaires, ce qui montre bien qu'il faut rationaliser les stratégies de gestion des risques avec les partenaires et les sous-traitants. Quarante-sept incidents ont visé uniquement le personnel et les biens de partenaires, et 61 ceux de sous-traitants. Un incident a concerné à la fois des employés de partenaires et de sous-traitants.
58. Sur ces atteintes, 145 ont été enregistrées en Afrique, soit une augmentation de 77 pour cent par rapport aux 82 incidents signalés 2010. Contrairement à la tendance constatée pour le PAM, les sous-traitants et les partenaires étaient plus vulnérables en Asie, où cinq personnes sont décédées; trois autres ont perdu la vie en Afrique.
59. Comme le montre le tableau 2, huit employés travaillant pour des partenaires ou des sous-traitants ont péri en 2011 dans l'exercice de leurs fonctions à la suite d'actes de violence, soit deux de plus qu'en 2010. L'endroit le plus dangereux pour les sous-traitants et les partenaires était l'Afghanistan, où deux employés de sous-traitants et un employé d'un partenaire ont été tués lors d'une attaque commise avec un engin explosif improvisé, et deux employés d'un partenaire ont été enlevés et assassinés. Deux membres du personnel de partenaires ont péri en Somalie, et un au Soudan.
60. Les attaques perpétrées contre des camions ont été la forme la plus courante d'agression contre des sociétés sous contrat avec le PAM, ce qui correspond à la tendance observée au cours des deux dernières années. Le nombre de ces attaques est passé de 42 en 2010 à 37 en 2011. Il a diminué en RDC, en Éthiopie, en Haïti, au Kenya, en Somalie et au Yémen, mais il a augmenté au Bénin, en République centrafricaine et en Égypte.
61. En 2011, le seul kidnapping assorti d'une demande de rançon a concerné trois membres d'équipage des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, qui ont été libérés au bout de 145 jours. Il s'agit du kidnapping le plus long touchant des sous-traitants commis à ce séjour. Le risque de kidnapping ou d'enlèvement est particulièrement élevé au Darfour.

## Conclusions

62. Le nombre d'incidents touchant la sécurité en 2011 était quasiment le même qu'en 2010, avec 54 incidents enregistrés pour 1 000 membres du personnel. En ce qui concerne les incidents graves, l'Afghanistan, l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan étaient les pays les plus risqués pour les opérations du PAM. L'augmentation soutenue du nombre d'incidents enregistrés depuis 2005 est en partie imputable à l'amélioration de la communication de rapports, mais compte tenu des incertitudes sociales et politiques en 2011, le fait que le nombre d'incidents ait à peine varié peut être considéré comme un résultat positif. On observe cependant que la nature des risques relatifs à la sécurité devient plus complexe, et cette tendance devrait se maintenir.

## ACTIVITÉS DU PAM RELATIVES À LA SÉCURITÉ SUR LE TERRAIN ET AMÉLIORATIONS APPORTÉES

### Dispositif de sécurité du PAM sur le terrain

63. Pour faire face aux problèmes de sécurité et atténuer les risques pour le personnel sur le terrain, la Division de la sécurité sur le terrain utilise un processus de prise de décisions décentralisé qui permet d'adapter les interventions en fonction de l'évolution de la situation. Au 31 décembre 2011, on dénombrait 48 agents de sécurité sur le terrain, contre 54 en 2010, et six fonctionnaires régionaux chargés de la sécurité. Ils jouent un rôle essentiel dans la bonne exécution du mandat du PAM dans les environnements dangereux. Ils ont pour tâche d'évaluer les conditions de sécurité sur le plan local, de recommander des améliorations à apporter pour renforcer la sécurité physique et la sécurité opérationnelle, et de veiller à ce que des mesures énergiques soient prises pour protéger le personnel et les biens. Les fonctionnaires régionaux chargés de la sécurité aident les directeurs régionaux à atteindre les objectifs fixés en matière de sécurité conformément au cadre de responsabilités<sup>6</sup>, conseillent les directeurs de pays au sujet des questions touchant la sécurité, planifient les interventions d'urgence et assurent la formation du personnel sur le terrain. Ils perfectionnent en permanence leurs compétences en participant à des stages de formation et à des ateliers mis sur pied en collaboration avec l'UNDSS et d'autres organismes des Nations Unies dans le but d'élaborer une politique et des normes de sécurité pour le système des Nations Unies.

64. Pour faire face aux problèmes de sécurité qui se sont posés en 2011, les agents de sécurité sur le terrain et les fonctionnaires régionaux chargés de la sécurité ont été envoyés sur place pour appuyer les opérations du PAM dans des environnements dangereux, et des conditions difficiles dans les pays suivants: Afghanistan, Burkina Faso, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte, Guatemala, Haïti, Honduras, Iraq, Kenya, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Népal, Nicaragua, Niger, Pakistan, République arabe syrienne, RDC, République islamique d'Iran, Rwanda, Sénégal, Somalie, Tchad et Yémen.

65. Tous ces agents reçoivent l'appui d'assistants à la sécurité recrutés localement et de coordonnateurs du PAM pour les questions de sécurité; ces derniers ne sont pas des professionnels de la sécurité mais ils jouent un rôle essentiel car ils signalent les incidents, établissent les budgets pour la sécurité et mettent en œuvre des mesures touchant la sécurité pour le compte de la Division de la sécurité sur le terrain.

<sup>6</sup> Voir la politique de gestion de la sécurité du PAM (circulaire de la Directrice exécutive EDD2011/011).



66. Le personnel chargé de la sécurité sur le terrain reçoit l'appui de 14 spécialistes au Siège, qui lui fournissent avis et assistance technique. Le Directeur de l'Administration générale gère les ressources pour aider les antennes locales, conseille la haute direction au sujet des questions de sécurité et coordonne les missions d'évaluation de la sécurité et les évaluations de la vulnérabilité en cas d'explosion afin d'assurer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans tous les locaux. Le personnel au Siège assure également une formation pour renforcer la sensibilisation à la sécurité et les capacités d'analyse des menaces en la matière afin d'aider les parties prenantes à élaborer des stratégies d'atténuation des risques.
67. Un nouveau directeur a été nommé en 2011 à la tête de la Division de la sécurité sur le terrain. Il a lancé un examen visant à améliorer les processus internes de gestion des risques et à élaborer des méthodes novatrices de gestion des risques touchant la sécurité. Un certain nombre de nouveaux outils sont en train d'être mis au point pour rationaliser les procédures et optimiser l'usage des ressources. Les premiers résultats sont prometteurs et ce travail se poursuivra en 2012–2014.
68. La capacité du personnel chargé de la sécurité de répondre à des besoins de plus en plus complexes dans le domaine de la sécurité a pour toile de fond un contexte de financement qui impose d'adopter des méthodes novatrices pour décider où et quand déployer des ressources souvent limitées.

### **Missions d'évaluation de la sécurité**

69. Le PAM continue de mener des missions dans les bureaux de pays pour déterminer si les mesures de sûreté et de sécurité sont efficaces et répertorier les vulnérabilités susceptibles d'être apparues depuis les missions précédentes ou du fait de l'évolution des conditions de sécurité.
70. En 2010–2011, des consultants qui figuraient sur la liste de réserve du PAM ont effectué des évaluations de la sécurité dans 25 pays. Les directeurs de région et de pays ont reçu un exemplaire de leurs rapports ainsi que leurs 1 758 recommandations, qui montraient que les principales lacunes étaient liées aux équipements, tendance observée dans toutes les régions dans lesquelles le PAM opère. Ces lacunes et d'autres en matière de sécurité ont été traitées en 2011, et la Division de la sécurité sur le terrain poursuivra ce processus en 2012.

<b>TABLEAU 4: VENTILATION DES PRINCIPALES LACUNES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ</b>	
Équipements et locaux (57%)	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Construction ou renforcement des portes/murs</li> <li>◇ Clôtures</li> <li>◇ Extincteurs</li> <li>◇ Trousses de premiers secours</li> <li>◇ Matériel de communication</li> </ul>
Processus et procédures (33%)	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Procédures de contrôle d'accès</li> <li>◇ Vérifications par radio</li> <li>◇ Repérage des véhicules</li> <li>◇ Procédures de gestion des aires de stationnement</li> </ul>
Documentation (5%)	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Plans d'évacuation</li> <li>◇ Modes opératoires normalisés</li> <li>◇ Plans de sécurité propres au PAM</li> </ul>
Formation (6%)	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Formation sur les traumatismes</li> <li>◇ Formation des conducteurs</li> <li>◇ Formation aux premiers secours</li> <li>◇ Formation à la communication</li> </ul>

71. En 2010–2011, des mesures de protection des bâtiments ont été prises et du matériel de télécommunication, des films pare-souffle, des tenues de protection balistique, des équipements de contrôle d'accès et des véhicules blindés ont été mis à disposition au profit de 54 bureaux de pays et du Siège. D'autres équipements exigés par les normes minimales de sécurité opérationnelle, comme des systèmes d'alarme et de lutte contre l'incendie ainsi que du matériel médical, ont été fournis à 40 bureaux de pays et au Siège; la Division de la sécurité sur le terrain a aussi accru ses stocks dans les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies en prévision d'interventions d'urgence. Une évaluation réalisée en 2011 a montré que 60 pour cent des locaux du PAM étaient en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle, soit un recul par rapport à 2010, mais les changements apportés aux politiques concernant ces normes signifient que la norme de référence a été remplacée par des mesures visant à réduire les niveaux de risque tels que recensés dans l'évaluation des risques pour la sécurité. La Division de la sécurité sur le terrain collabore donc avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays pour s'assurer que les mesures de sécurité voulues sont en place et que leur application fait l'objet d'un suivi au Siège. Des fonds seront alloués au titre du Compte spécial pour la sécurité aux bureaux qui ne sont pas encore pleinement mis en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle.

### **Sécurité des locaux et atténuation des effets des explosions**

72. Lorsque des améliorations sont nécessaires pour que les locaux soient conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle, le Comité pour la sécurité des locaux examine l'état d'avancement des projets et conseille le Directeur de l'Administration générale.

73. L'équipe spéciale chargée de la sécurité des locaux, qui comprend des spécialistes de la sécurité, de l'évaluation du niveau de protection contre les explosions et de l'ingénierie, aide le Comité en examinant les aspects techniques des projets concernant les bâtiments existants, ceux qui sont proposés et ceux qui sont en cours de construction. En 2011, un

appui et des conseils ont été fournis dans le cadre de 32 opérations menées dans 57 lieux où sont exécutés des projets.

74. Le Groupe de travail chargé d'évaluer le niveau de protection contre les explosions, qui fait partie du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, définit les politiques touchant la protection des locaux des organismes des Nations Unies eu égard à l'atténuation des effets des explosions. Il élabore des normes qui doivent être suivies dans tous les locaux pour faire face à la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Les directives, procédures et outils qu'il définit aident les agents de sécurité à mieux comprendre les principes de base concernant les explosions et les mesures visant à se prémunir contre les effets d'attaques perpétrées à l'aide d'engins explosifs improvisés et à en atténuer les effets.
75. La Division de la sécurité sur le terrain effectue elle aussi des évaluations de la vulnérabilité face aux explosions afin de recommander des améliorations à apporter aux dispositifs, permettant d'assurer la sécurité physique des locaux du PAM, notamment la mise à niveau des mesures de protection des périmètres, le contrôle de l'accès et le choix de l'emplacement des locaux.

## Formation

76. La formation dans le domaine de la sécurité est assurée par la Division de la sécurité sur le terrain pour compléter le cours disponible en ligne sur les notions de bases en matière de sécurité sur le terrain, qui est obligatoire pour tout le personnel du PAM.

⇒ *Sensibilisation aux questions de sécurité*

77. La formation dispensée par le PAM aux fins de la sensibilisation aux questions de sécurité dans le cadre d'opérations menées dans des environnements dangereux porte sur les responsabilités du personnel et du PAM pour ce qui est des politiques et des procédures définies; elle est fournie en priorité là où existe le plus grand risque que survienne brutalement une catastrophe ou que se produisent des changements au niveau des conditions de sécurité. En 2010–2011, 855 membres du personnel du PAM ont bénéficié de cette formation.

⇒ *Formation des conducteurs*

78. Face à la recrudescence des accidents de la route impliquant du personnel et des biens du PAM, la Division de la sécurité sur le terrain coordonne une formation destinée aux conducteurs en partenariat avec le Programme mondial de location de véhicules, et elle a mis en place un système de localisation par satellite. En 2010–2011, 277 conducteurs ont suivi la formation dans 22 pays, et 12 ont bénéficié d'une formation de formateurs. Fin 2010, ces chiffres étaient respectivement de 380 et de 93.

⇒ *Formation des coordonnateurs pour les questions de sécurité dans les pays*

79. Conformément à la circulaire de la Directrice exécutive sur la sécurité et au cadre de responsabilités, dans les pays où aucun Chargé de la sécurité du PAM n'est en poste, des coordonnateurs pour les questions de sécurité aident les directeurs de pays. En 2010–2011, la Division de la sécurité sur le terrain a dispensé une formation à 56 coordonnateurs pour les questions de sécurité en poste dans les bureaux suivants: ODPC, ODN, ODD et ODJ; la formation prévue pour ODB et ODC s'achèvera au premier trimestre de 2012.

⇒ *Sécurité et sûreté en mission*

80. Une formation "Sécurité et sûreté en mission", portant notamment sur les premiers secours, permet de préparer le personnel à travailler dans des environnements dangereux. Le cours comprend des exercices de simulation d'atteintes à la sécurité sur le terrain, tels que les postes de contrôle illégaux, la prise d'otage et les attaques perpétrées au moyen d'engins explosifs improvisés. Le but est d'apprendre aux participants à réagir en cas d'incident de la manière la plus sûre possible. Cette formation, qui sera dispensée en 2012, complètera la formation dispensée par l'UNDSS.

⇒ *Formation à la gestion des prises d'otages*

81. Le personnel du PAM chargé de la sécurité participe régulièrement à la formation organisée par l'UNDSS sur la gestion des prises d'otages. En 2010–2011, 32 agents du PAM ont suivi une formation consacrée à la politique organisationnelle, à la planification et à la prévention, à la prise de décisions, à la communication d'informations, à l'aide aux familles et aux mesures à prendre au moment de la libération d'un otage. Des exercices pratiques permettent d'évaluer les points forts et les points faibles de chacun. Cette formation connaît un grand succès.

⇒ *Cours sur les processus et les pratiques en matière d'analyse de la sécurité*

82. Le cours sur les processus et les pratiques en matière d'analyse de la sécurité délivré par l'UNDSS aide le personnel à évaluer la fiabilité, la pertinence, la valeur, le degré d'urgence et l'importance des informations relatives aux menaces pesant sur la sécurité, et donne des conseils touchant les applications pratiques liées à la gestion des risques pour la sécurité. En 2010–2011, 26 agents du PAM ont suivi ce cours.

⇒ *Ateliers pour les chargés de la sécurité du PAM*

83. L'atelier annuel destiné aux agents de sécurité sur le terrain donne aux participants la possibilité d'évoquer les problèmes et les meilleures pratiques liés à la gestion de la sécurité, l'application des politiques, l'élaboration des procédures, la gestion des informations, l'établissement de rapports et l'analyse. En 2010–2011, 67 membres du personnel ont participé à cet atelier. Deux autres ateliers ont été organisés en 2011 pour les fonctionnaires principaux et régionaux chargés de la sécurité, axés sur l'orientation stratégique de la Division de la sécurité sur le terrain.

## **Système d'appui à la gestion et à l'analyse de l'information concernant la sécurité**

84. La Division de la sécurité sur le terrain a élaboré le système d'appui à la gestion et à l'analyse de l'information sur la sécurité en se fondant sur le portail du PAM dédié à la logistique. Celui-ci permet au personnel et aux coordonnateurs chargés de la sécurité de gérer les informations se rapportant à la sécurité et à la sûreté du personnel, des biens et des opérations du PAM. L'analyse réalisée par la Division contribue à la planification et à la prise de décisions concernant les stratégies élaborées pour protéger le personnel et les biens.

## **Audit**

85. L'audit de la Division de la sécurité sur le terrain réalisé en 2011 par le Bureau de l'audit interne s'est soldé par l'attribution de la note "partiellement satisfaisant". Le rapport a indiqué que les contrôles internes et la gestion des risques fonctionnaient mais devaient être améliorés. Une enquête menée dans les bureaux de pays a montré que ceux-ci étaient

satisfaits de l'appui fourni par la Division, notamment lorsque des incidents graves se produisaient. L'audit a recensé neuf risques de niveau moyen, mais aucun domaine à haut risque. La Division de la sécurité sur le terrain donne suite aux recommandations dans les délais impartis.

### **L'initiative "Sauver des vies ensemble"**

86. "Sauver des vies ensemble" est un cadre pour favoriser la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les ONG dans le domaine de la sécurité. Les ONG s'appuient généralement sur des stratégies d'acceptation, qui consistent notamment à établir des liens avec les acteurs locaux pour mettre l'accent sur l'impartialité; compte tenu de l'instabilité croissante des environnements opérationnels, l'efficacité de ces stratégies peut cependant être limitée si elles ne s'accompagnent pas d'autres dispositifs. Le système des Nations Unies, lui, s'appuie davantage sur des mesures de protection et de dissuasion. La collaboration a pour but de venir en aide aux ONG afin qu'elles puissent continuer de veiller sur leur personnel et envisagent d'adopter des stratégies de dissuasion et de protection.
87. Le modèle de "distribution sécurisée" du PAM est une application pratique de cette initiative. Il définit les besoins en matière de sûreté et de sécurité du personnel, des partenaires coopérants et des bénéficiaires dans les centres de distribution et sur les lieux d'exécution des projets, et veille à ce que tous les acteurs puissent contribuer à la création et au maintien d'un environnement opérationnel sûr.

---

## **RAPPORT SUR LE FONDS D'URGENCE DU PAM POUR LA SÉCURITÉ**

88. Le Fonds d'urgence pour la sécurité finance les dépenses de sécurité qui ne sont pas prises en charge par les projets nationaux, dans le but d'apporter des améliorations aux dispositifs de sûreté physique et de sécurité opérationnelle.
89. En approuvant le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010–2011 à sa deuxième session ordinaire de 2009, le Conseil a approuvé le report d'un montant de 14,5 millions de dollars sur l'allocation de 22,5 millions de dollars approuvée en 2008 au titre du Fonds général pour financer la mise à niveau des dispositifs de sécurité sur le terrain.
90. Les dépenses liées à la gestion de la sécurité et à la conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle sont distinctes de celles qui sont associées au transfert des bureaux et à l'atténuation des effets des explosions, qui exigent l'autorisation du Comité chargé de la sécurité des locaux. En 2010–2011, le Fonds d'urgence pour la sécurité a permis d'assurer le transfert des bureaux, l'atténuation des effets des explosions, l'évaluation du niveau de protection contre les explosions, l'achat d'équipements de sécurité, la protection des installations, la formation, l'évaluation des conditions de sécurité et la dotation en personnel.

<b>TABLEAU 5: FONDS D'URGENCE POUR LA SÉCURITÉ – 2010–2011 (en dollars)</b>		
	<b>Allocations</b>	<b>Engagements</b>
<b>Gestion de la sécurité et normes minimales de sécurité opérationnelle</b>		
Dotation en personnel	4 616 681	4 324 861
Consultants	603 110	578 812
Équipement	2 809 433	2 796 960
Mesures de protection des installations	431 525	415 493
Formation	850 385	849 300
Évaluations	525 318	520 034
<b>Gros travaux d'infrastructure</b>		
Transfert de bureaux et atténuation des effets des explosions	4 663 548	4 031 976
<b>TOTAL</b>	<b>14 500 000</b>	<b>13 517 436</b>

91. Suite à l'approbation du quatrième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010–2011 à sa première session ordinaire de 2011, le Conseil a approuvé des dépenses supplémentaires d'un montant maximum de 10,2 millions de dollars pour améliorer la sécurité sur le terrain, montant qui serait financé au moyen du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes.

<b>TABLEAU 6: FONDS D'URGENCE POUR LA SÉCURITÉ – 2011 (en dollars)</b>		
	<b>Allocations</b>	<b>Engagements</b>
<b>Gestion de la sécurité et normes minimales de sécurité opérationnelle</b>		
Dotation en personnel	390 000	334 014
Consultants	216 076	168 977
Équipement	1 351 667	1 249 036
Mesures de protection des installations	432 766	374 400
Formation	816 804	762 429
Évaluations	343 687	307 236
<b>Gros travaux d'infrastructure</b>		
Transfert de bureaux et atténuation des effets des explosions	4 100 000	2 285 295
<b>TOTAL</b>	<b>7 651 000</b>	<b>5 481 387</b>

Source: Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II), 1<sup>er</sup> février 2012.

92. En approuvant le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010–2011 à sa deuxième session ordinaire de 2009, le Conseil a approuvé la création d'un Compte spécial pour la sécurité afin de financer la participation au budget de l'UNDSS, pour un montant estimé à 9,6 millions de dollars, et le Fonds d'urgence pour la sécurité, pour un montant évalué à 7,3 millions de dollars. Une avance de 16,9 millions de dollars au titre du Mécanisme de financement anticipé sera utilisée pour effectuer les paiements, et un montant maximum de 10 millions de dollars prélevé sur le Fonds général servira à financer les dépenses qui ne peuvent être imputées au budget des projets. La Division du budget et de la programmation et la Division de la sécurité sur le terrain examinent les mécanismes de recouvrement possibles. Le plan indique aussi qu'à compter de 2012, les dépenses liées aux importants travaux de renforcement de la sécurité physique ou aux améliorations structurelles, en particulier les mesures d'atténuation des effets des explosions, seront autorisées par le Comité chargé de la sécurité des locaux et inscrites au budget des bureaux de pays financé au titre des coûts d'appui directs, en concertation avec la Division de la sécurité sur le terrain.

## **PARTICIPATION DU PAM AUX DÉPENSES DU DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES CONCERNANT LES ACTIVITÉS SUR LE TERRAIN POUR 2010-2011**

93. À sa première session ordinaire de 2005, le Conseil est convenu qu'un soutien financier serait apporté au Secrétaire général pour mettre en place un système uniformisé de gestion de la sécurité, ce qui signifiait notamment collaborer avec l'UNDSS et d'autres organismes des Nations Unies en vue d'élaborer des politiques et des normes dans le domaine de la sécurité.
94. Le budget approuvé par l'Assemblée générale (A/64/6/(Sect.34)/Add.1) au titre des dépenses partagées de l'UNDSS concernant la sécurité sur le terrain pour 2010-2011 s'élevait à 209,9 millions de dollars, contre 174,4 millions de dollars pour l'exercice biennal précédent. Le budget prévu pour les dépenses de sécurité sur le terrain pour l'exercice biennal 2011–2012 est de 110,5 millions de dollars (A/66/6 (Sect.35); ce montant ne comprend pas la police d'assurance contre les actes de malveillance, que le PAM ne souscrit pas.
95. Selon la formule de partage des coûts, la participation du PAM pour 2010-2011 était estimée à 24,4 millions de dollars; ce chiffre était de 9,6 millions de dollars pour 2012 et avait été inscrit au budget du nouveau Compte spécial. Il avait été établi compte tenu du nombre d'agents du PAM sur le terrain tel qu'il a été calculé dans le document sur la participation aux coûts pour les activités cofinancées établi par le Conseil des chefs de secrétariat (CEB/2009/HLCM/FB/8). Cependant, l'examen du budget de l'UNDSS indique que la participation du PAM aux dépenses prévues pour 2012 devrait être portée à 11 millions de dollars. Comme par le passé, le solde non dépensé de la participation des organisations au budget de l'UNDSS sera reversé à celles-ci.

**TABLEAU 7: DÉPENSES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES RELATIVES À LA SÉCURITÉ SUR LE TERRAIN (en millions de dollars)**

	Total UNDSS	Quote-part du PAM
2002–2003	42,9	6,5
2004–2005	113,1	13,2
2006–2007	172,3	20,2 <sup>*</sup>
2008–2009	174,4	17,3
2010–2011	209,9	24,4 <sup>**</sup>
2012	110,5 <sup>***</sup>	9,6

<sup>\*</sup> Crédit de 3,2 millions de dollars reçu en 2006.

<sup>\*\*</sup> Crédit de 1,4 million de dollars reçu en 2010.

<sup>\*\*\*</sup> Selon le budget proposé pour 2012 pour l'UNDSS.

96. En tant que membre du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, le PAM aide l'UNDSS à accroître la transparence du budget du compte cofinancé, qui est désormais inscrit à titre permanent à l'ordre du jour. L'UNDSS s'efforce d'améliorer la transparence des dépenses cofinancées sur le plan local en répertoriant les dépenses excessives et en faisant apparaître plus précisément les coûts effectifs de la sécurité pour les programmes.
97. Le PAM préside un groupe de travail établi par le Réseau Finances et budget qui est chargé d'examiner les mécanismes de partage des coûts entre les organismes des Nations Unies, et d'élaborer un modèle qui permettra de veiller à ce que les crédits soient alloués de manière, transparente, prévisible et équitable au titre du budget relevant de l'accord de financement conjoint. Le groupe de travail étudie aussi comment imputer les dépenses de sécurité aux programmes. Ces travaux devraient s'achever en juillet 2011 et faire l'objet d'un rapport final qui sera soumis au Réseau Finances et budget.

## PROCHAINES ÉTAPES

98. La stratégie en matière de sécurité est conçue pour faire face aux nouveaux problèmes de sécurité et s'adapter aux conditions de sécurité complexes dans lesquelles le PAM intervient. Elle reconnaît qu'il faut agir avec souplesse et favoriser, et non entraver, les opérations pour veiller à ce que le PAM réalise ses objectifs. En œuvrant avec les parties prenantes en vue de renforcer la compréhension et les compétences, la Division de la sécurité sur le terrain fera en sorte que la question de la sécurité soit prise en compte dans l'organisation et tous les processus du PAM, pour permettre aux responsables de comprendre la situation s'agissant des risques et de prendre des décisions en conséquence.
99. La Division de la sécurité sur le terrain continuera de travailler dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité en vue d'élaborer des politiques de gestion des risques, d'éviter les doubles emplois et de préserver les ressources. Le PAM fait siennes les maximes selon lesquelles il n'y a pas de programme sans sécurité, ni de sécurité sans ressources, et il doit continuer de trouver les fonds nécessaires pour gérer les risques touchant la sécurité dans les environnements complexes dans lesquels il opère. Il doit adopter une culture de la sécurité fondée sur le principe "comment rester", pour pouvoir répondre aux besoins en rapport avec la faim dans le monde entier.



TABLEAU 8: INCIDENTS SÉCURITAIRES NOTABLES TOUCHANT LE PERSONNEL ET LES BIENS DU PAM EN 2011: TOUS TYPES D'INCIDENT

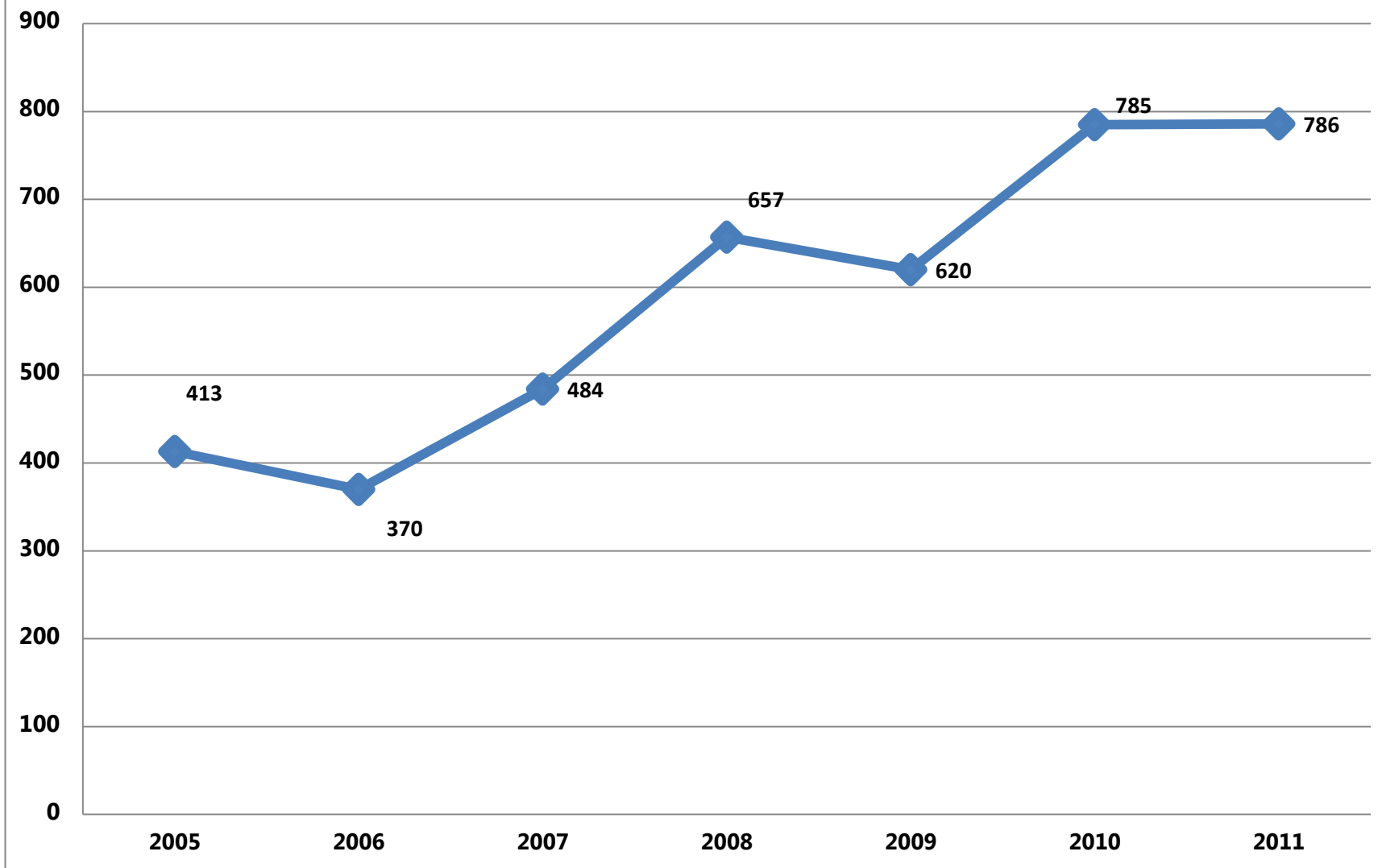
TYPE D'INCIDENT	Total 2005	Total 2006	Total 2007	Total 2008	Total 2009	Total 2010	Total 2011	Total cas liés au travail 2005	Total cas liés au travail 2006	Total cas liés au travail 2007	Total cas liés au travail 2008	Total cas liés au travail 2009	Total cas liés au travail 2010	Total cas liés au travail 2011
Décès	16	13	17	11	17	15	9	3	0	4	3	5	1	6
Blessures	20	14	8	20	23	23	21	9	2	4	7	13	10	7
Détentions	30	25	26	45	48	56	52	17	18	12	20	29	30	23
Enlèvement	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Kidnapping express	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
<b>Total partiel</b>	<b>66</b>	<b>52</b>	<b>51</b>	<b>76</b>	<b>88</b>	<b>94</b>	<b>86</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>47</b>	<b>41</b>	<b>40</b>
Évacuations	4	1	2	4	0	0	8	4	1	2	4	0	0	8
Réinstallations	23	28	16	19	22	22	14	23	28	16	19	22	22	14
Évacuations sanitaires	23	8	19	11	21	29	23	23	8	19	11	21	29	1
<b>Total partiel</b>	<b>50</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>34</b>	<b>43</b>	<b>51</b>	<b>45</b>	<b>50</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>34</b>	<b>43</b>	<b>51</b>	<b>23</b>
Vol simple	85	91	89	104	74	101	163	63	64	80	75	62	77	103
Vol qualifié	34	21	80	121	92	131	80	22	2	68	94	59	87	44
Agressions	14	9	29	30	8	17	29	11	5	21	14	3	8	13
Piraterie routière	14	4	5	17	8	7	3	13	4	5	15	5	4	2
Reconditionnement des vivres	10	1	0	0	0	0	4	10	1	0	0	0	0	4
Cambriolages	9	13	10	17	23	35	105	5	6	4	5	5	2	51
Dommmages matériels subis par le PAM	2	8	15	19	21	30	50	2	8	15	19	21	30	41

**TABLEAU 8: INCIDENTS SÉCURITAIRES NOTABLES TOUCHANT LE PERSONNEL ET LES BIENS DU PAM EN 2011: TOUS TYPES D'INCIDENT**

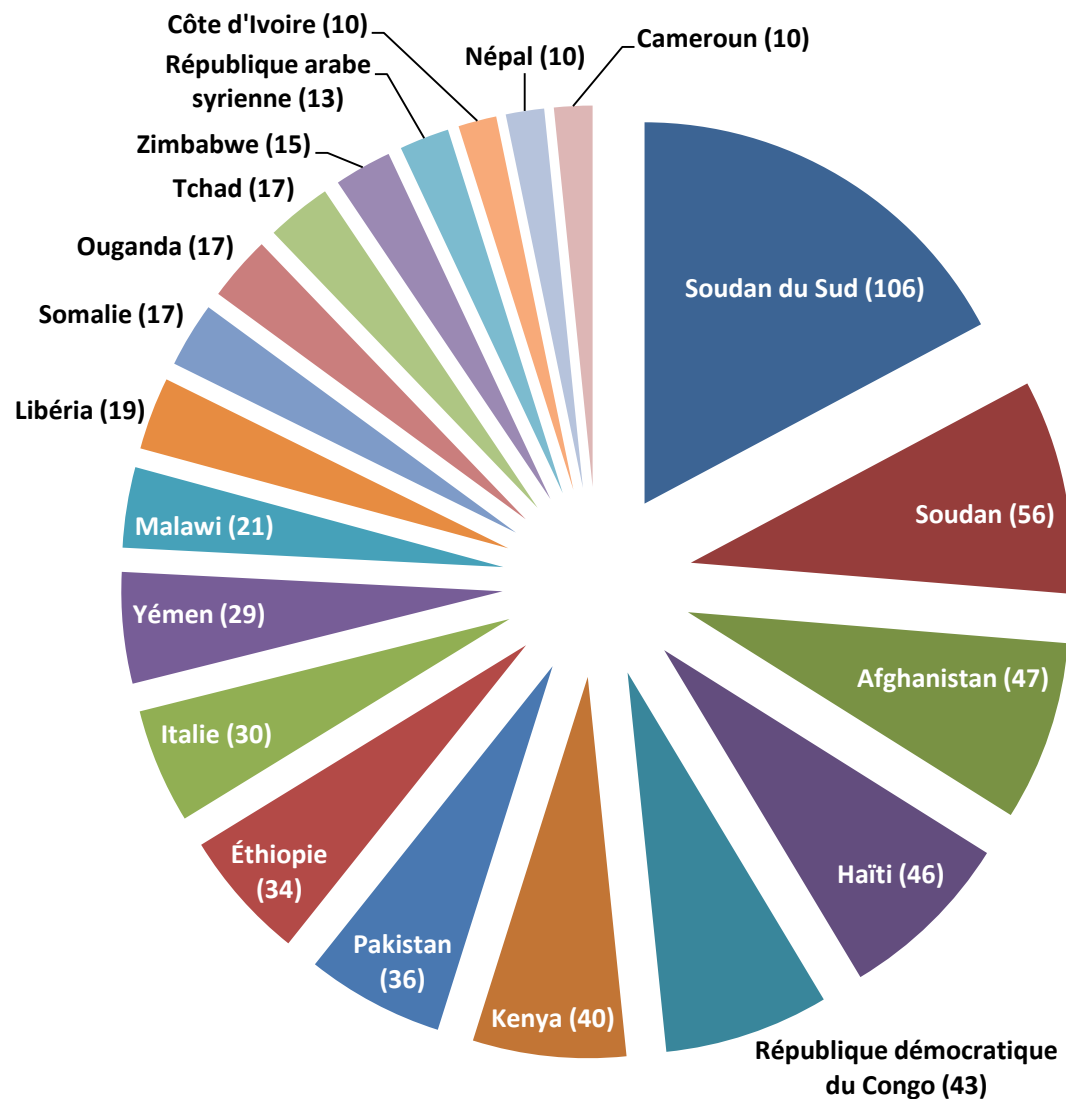
TYPE D'INCIDENT	Total 2005	Total 2006	Total 2007	Total 2008	Total 2009	Total 2010	Total 2011	Total cas liés au travail 2005	Total cas liés au travail 2006	Total cas liés au travail 2007	Total cas liés au travail 2008	Total cas liés au travail 2009	Total cas liés au travail 2010	Total cas liés au travail 2011
Menaces	25	12	22	29	24	34	30	20	9	18	18	18	23	19
Harcèlement	2	5	8	17	15	9	111	2	3	4	11	8	6	7
Accidents de la route	56	52	64	86	121	140	128	38	40	49	69	93	111	93
Accidents d'avion	8	6	5	2	1	5	6	8	6	5	2	1	5	6
Autres	38	59	69	105	102	131	55	37	47	52	87	78	108	45
<b>Total partiel</b>	<b>297</b>	<b>281</b>	<b>396</b>	<b>547</b>	<b>489</b>	<b>640</b>	<b>764</b>	<b>231</b>	<b>195</b>	<b>321</b>	<b>409</b>	<b>355</b>	<b>461</b>	<b>428</b>
<b>TOTAL</b>	<b>413</b>	<b>370</b>	<b>484</b>	<b>657</b>	<b>620</b>	<b>785</b>	<b>895</b>	<b>310</b>	<b>252</b>	<b>378</b>	<b>473</b>	<b>445</b>	<b>553</b>	<b>491</b>

## ANNEXE

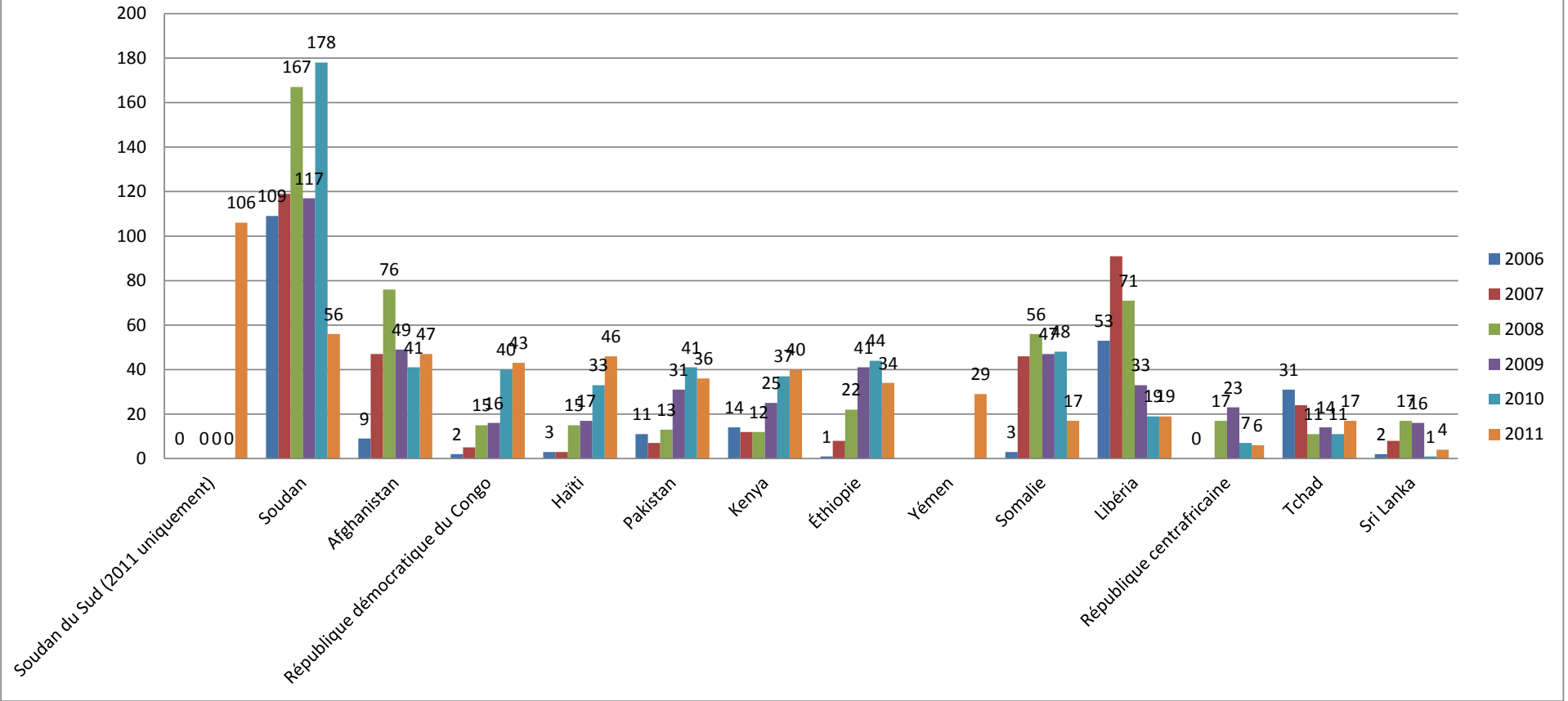
**Figure 1: Atteintes aux biens ou à la sécurité du personnel du PAM en 2005–2011**



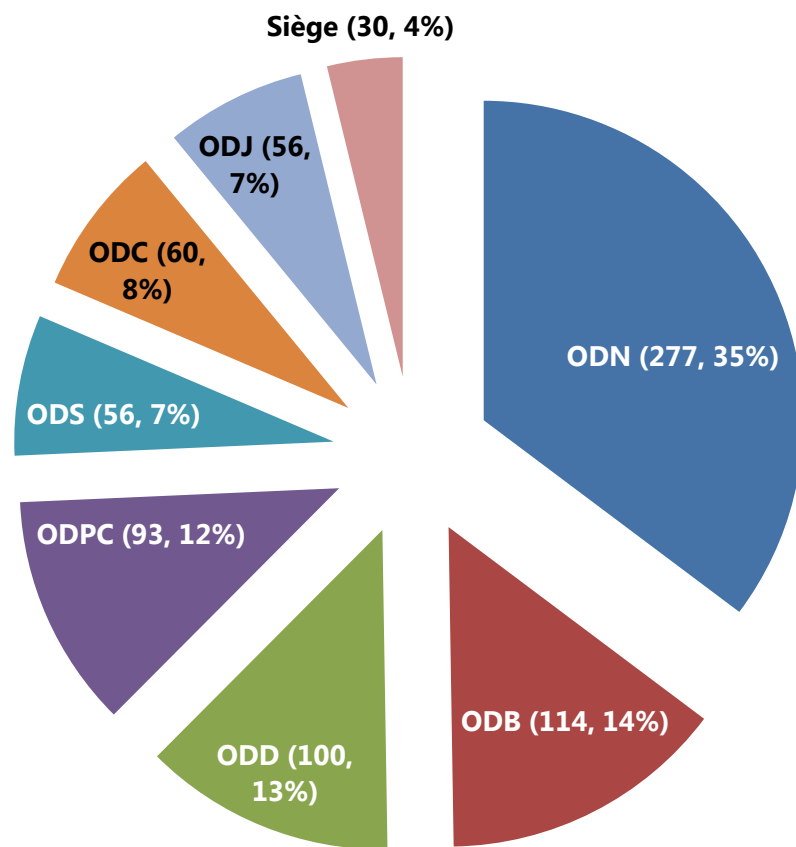
**Figure 2: Pays affichant les nombres les plus élevés d'incidents touchant le personnel et les biens du PAM en 2011**



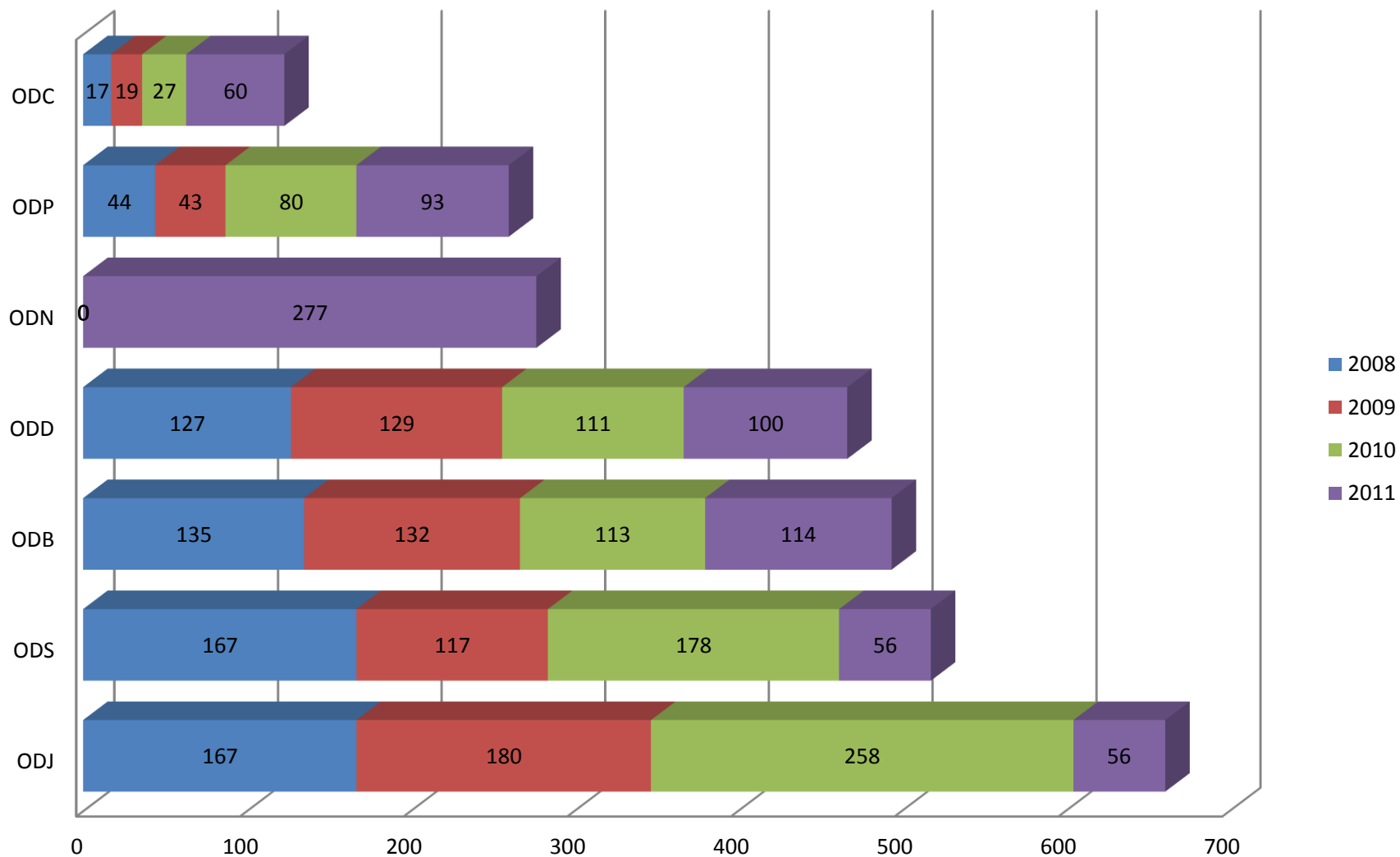
**Figure 3: Pays présentant le plus grand nombre d'incidents notables touchant le personnel et les biens du PAM (2006-2011)**



**Figure 4: Incidents sécuritaires notables touchant le personnel et les biens du PAM en 2011, par bureau régional**

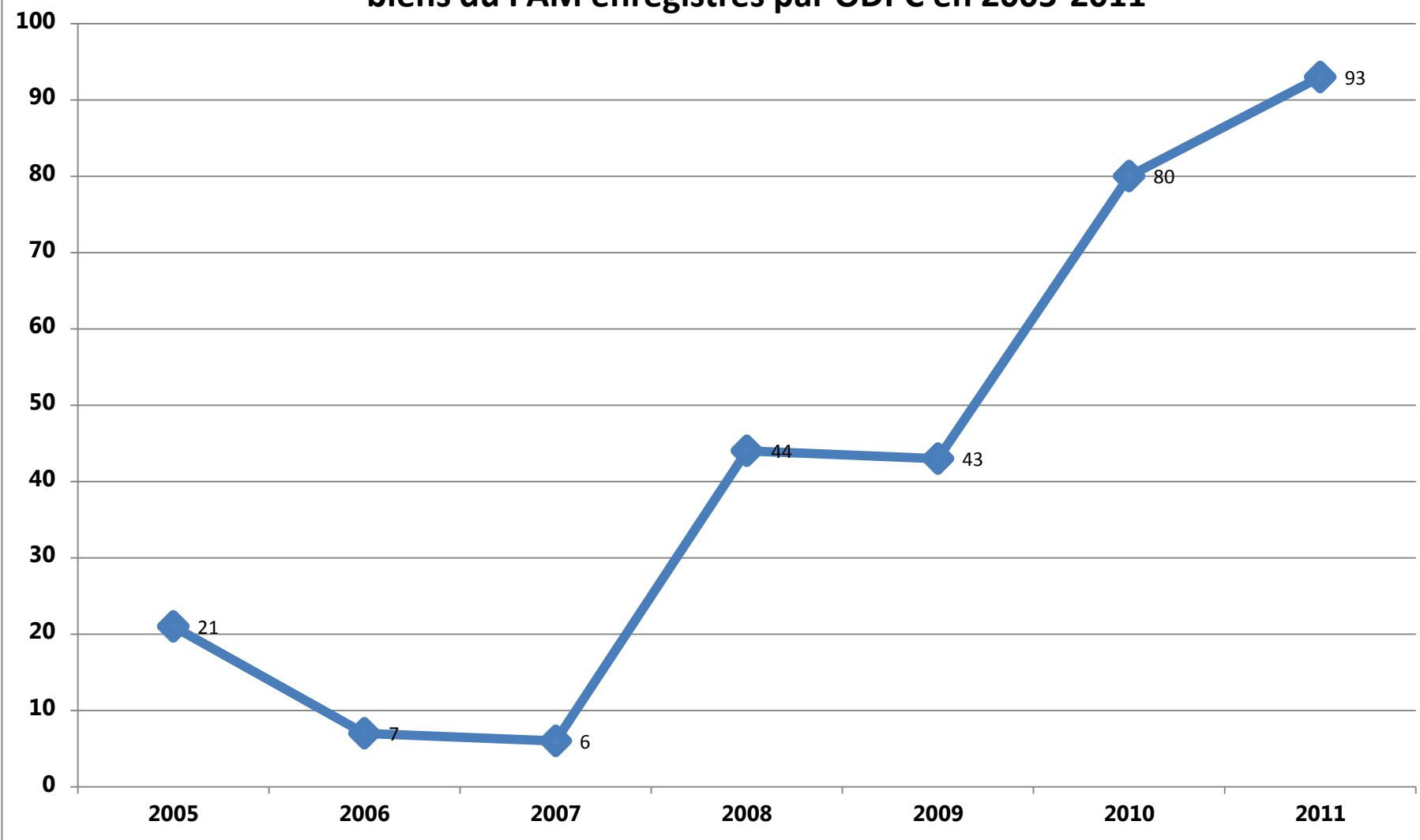


**Figure 5: Incidents sécuritaires notables touchant le personnel et les biens du PAM en 2008-2011, par bureau régional**



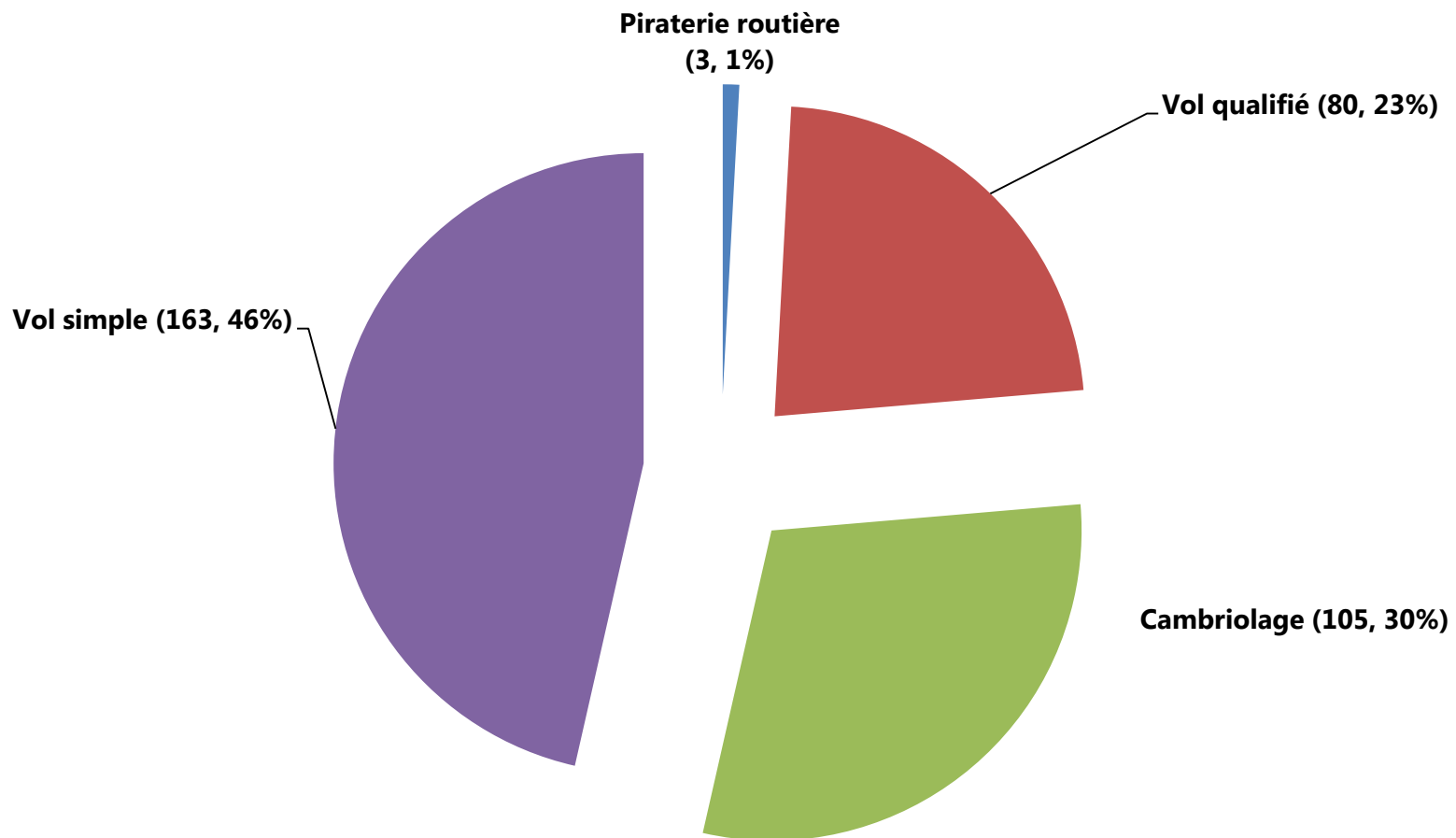


**Figure 6: Incidents sécuritaires notables touchant le personnel et les biens du PAM enregistrés par ODPC en 2005-2011**

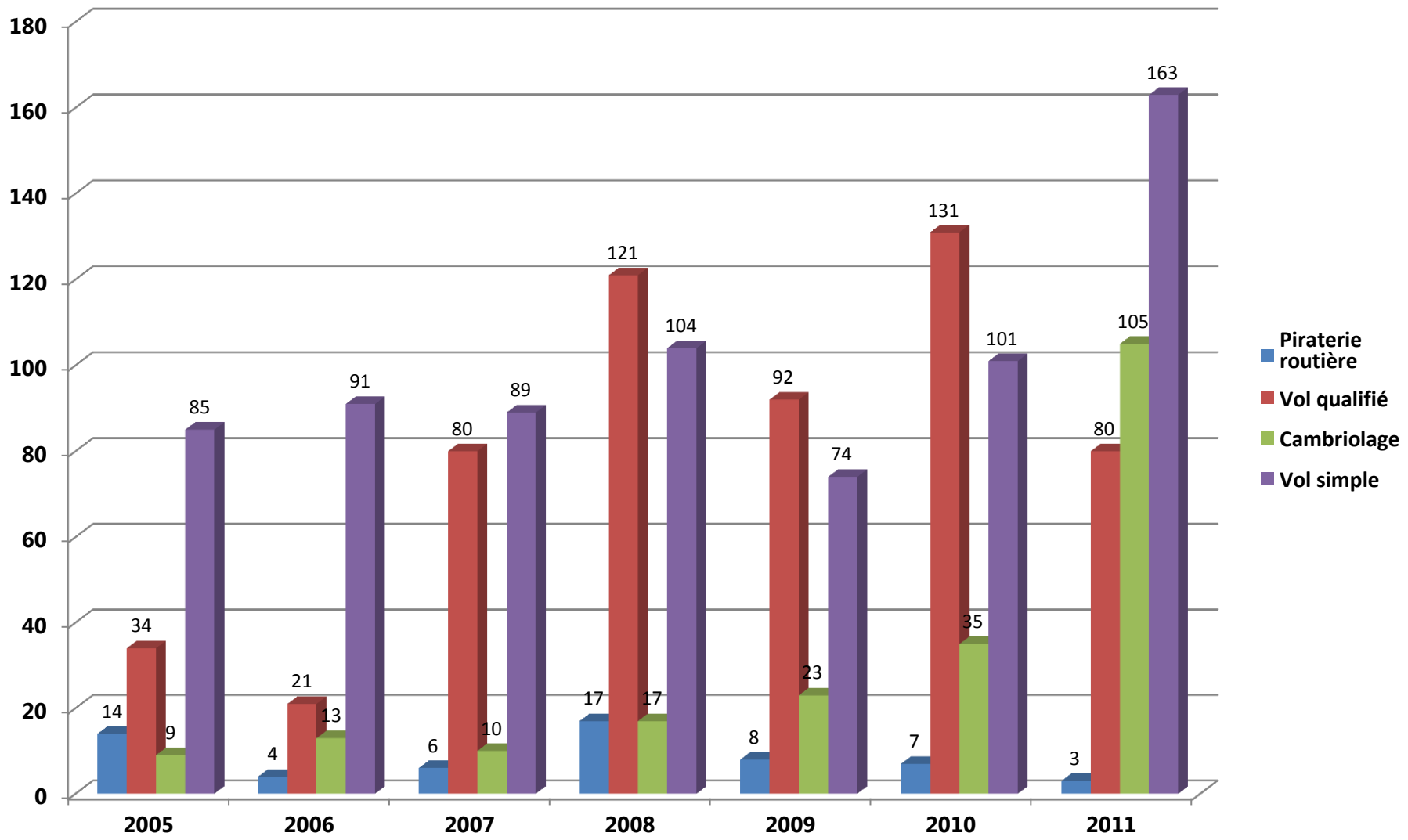




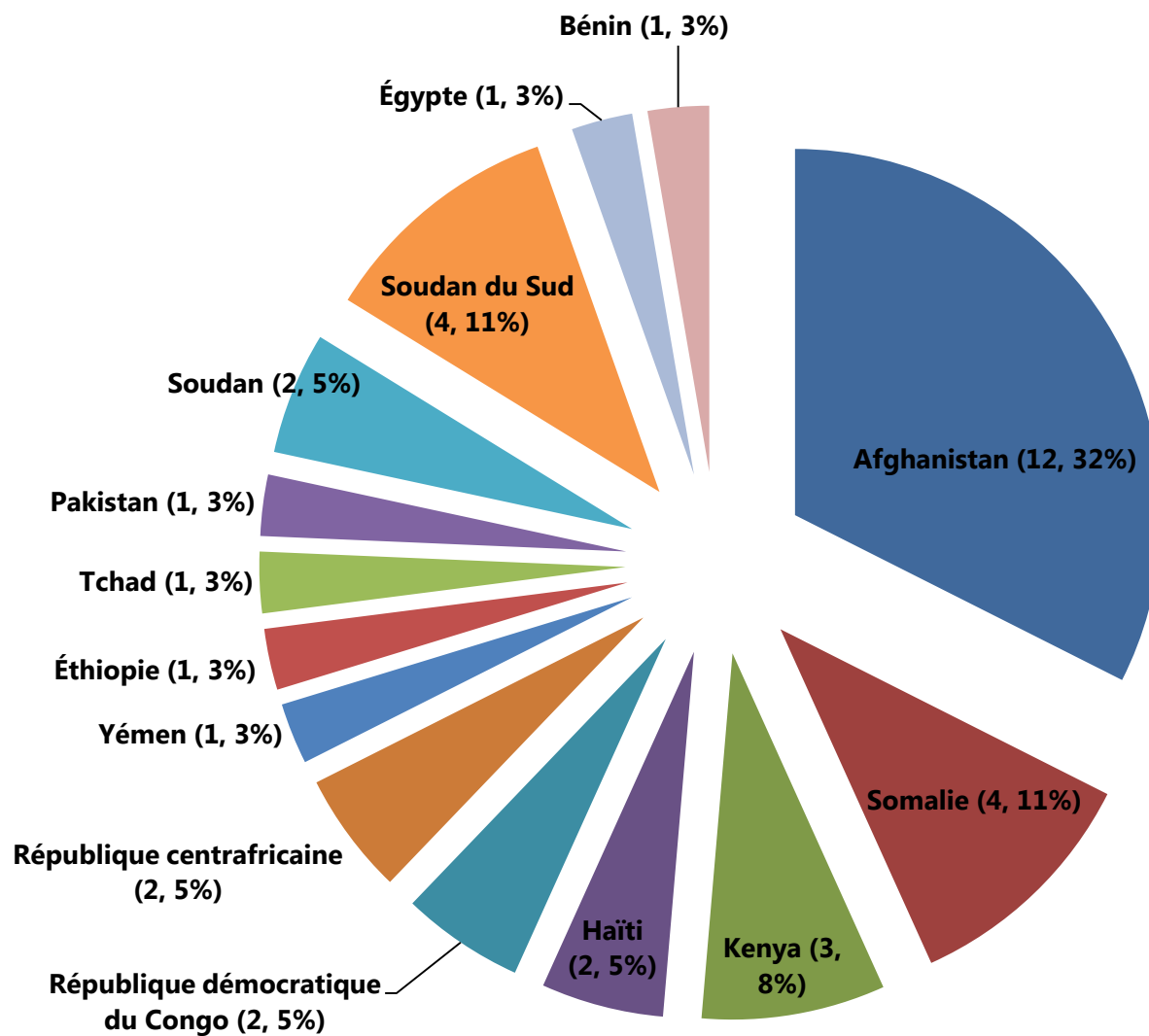
**Figure 7: Incidents sécuritaires notables touchant le personnel et les biens du PAM en 2011: atteintes aux biens**



**Figure 8: Incidents sécuritaires notables touchant le personnel et les biens du PAM en 2005-2011: atteintes aux biens**

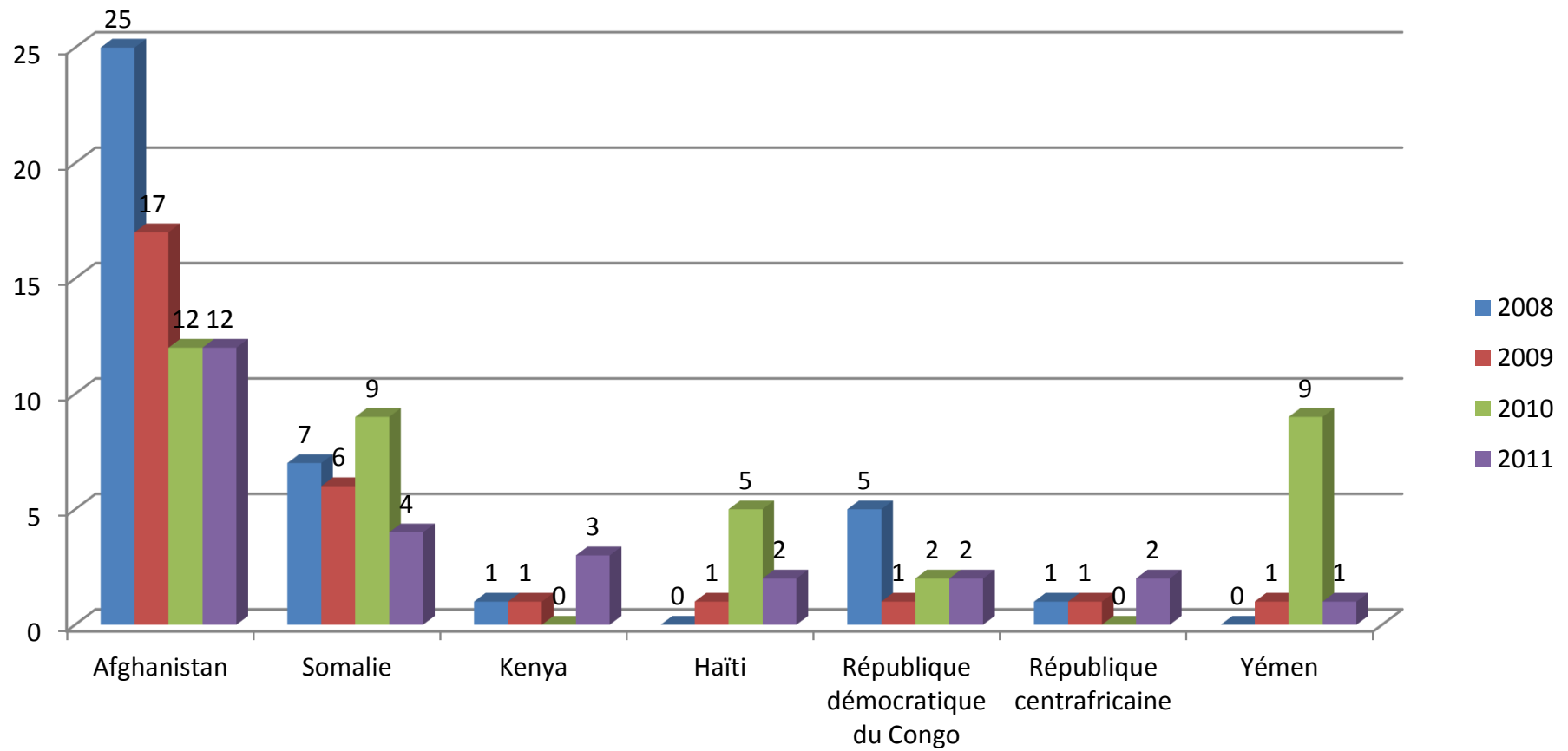


**Figure 9: Pays où a été enregistré le plus grand nombre d'attaques de camions affrétés par le PAM en 2011**

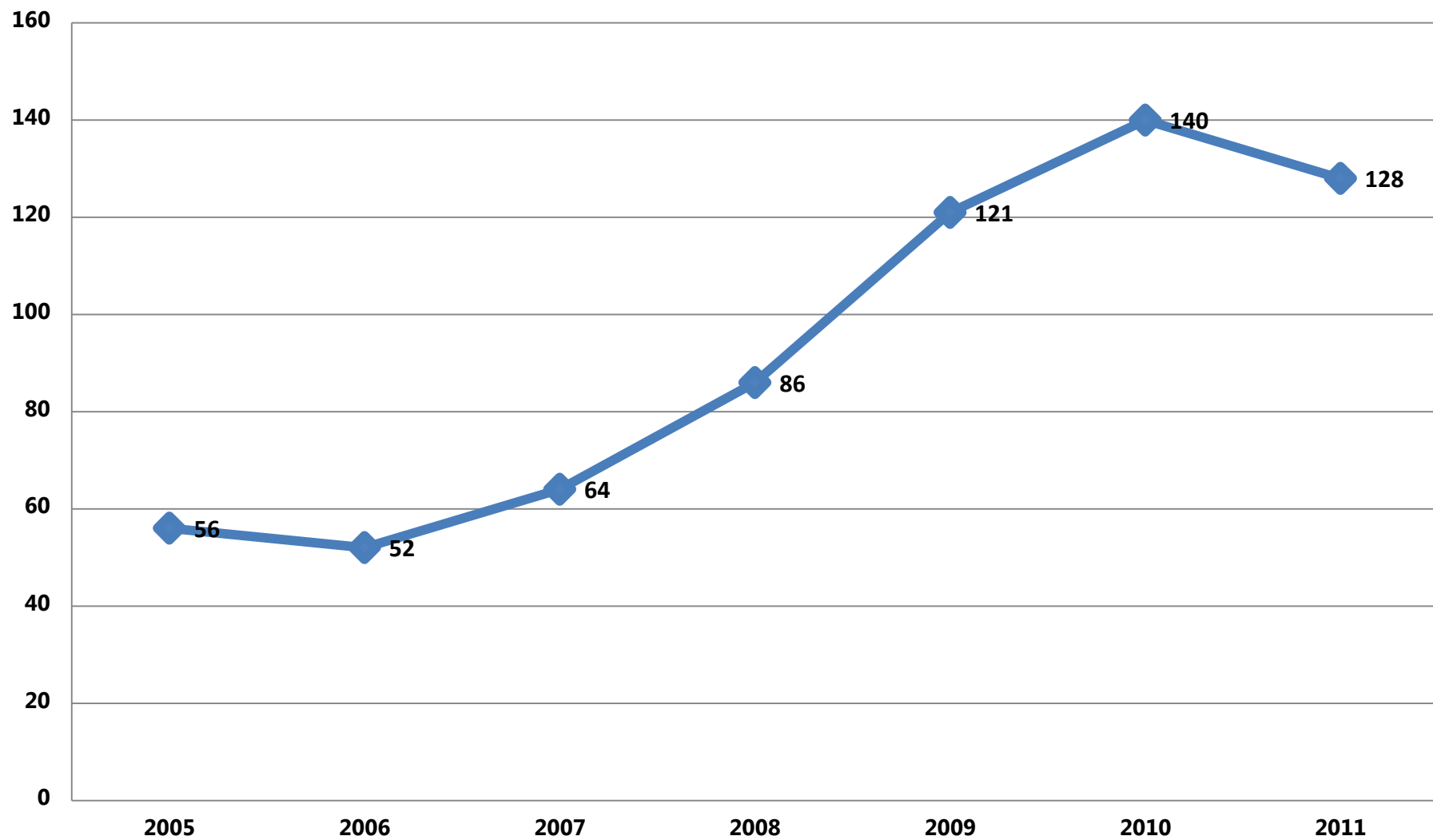




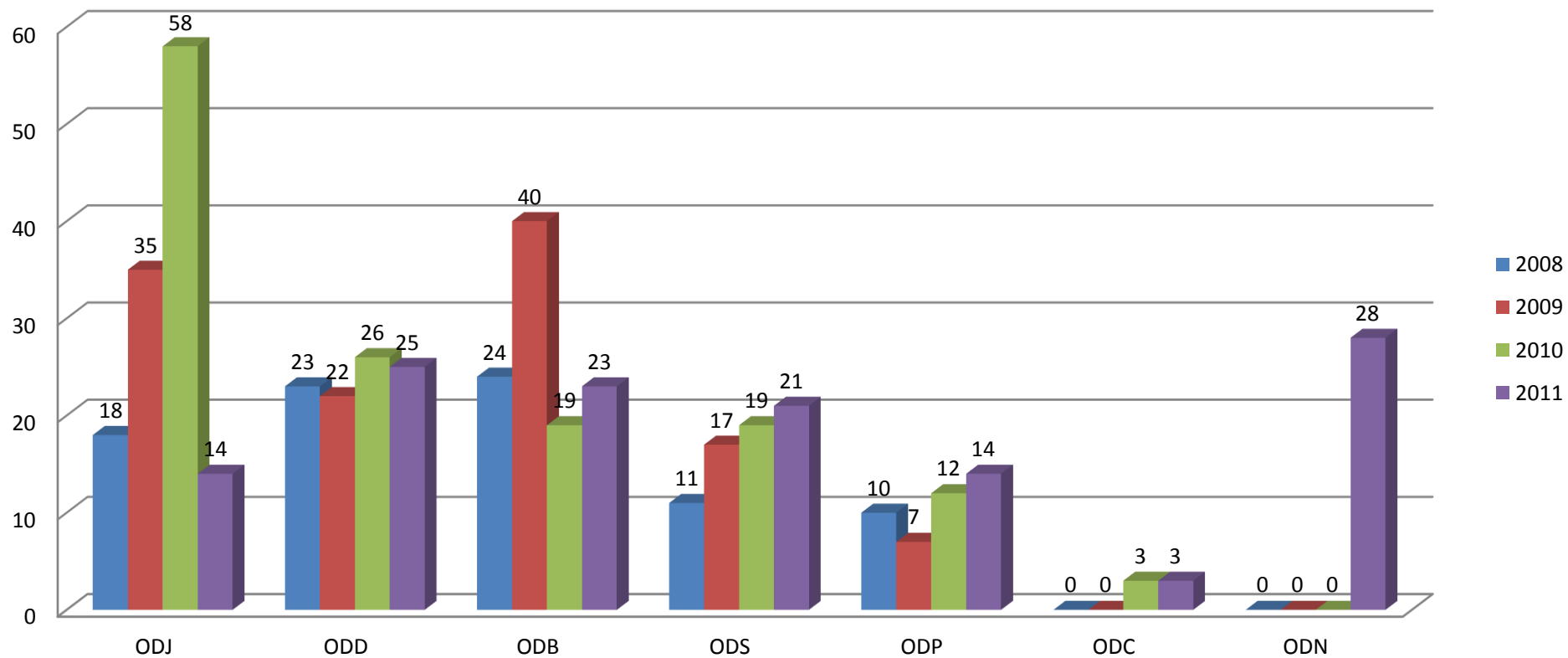
**Figure 10: Pays où a été enregistré le plus grand nombre d'attaques contre des camions affrétés par le PAM en 2008-2011**



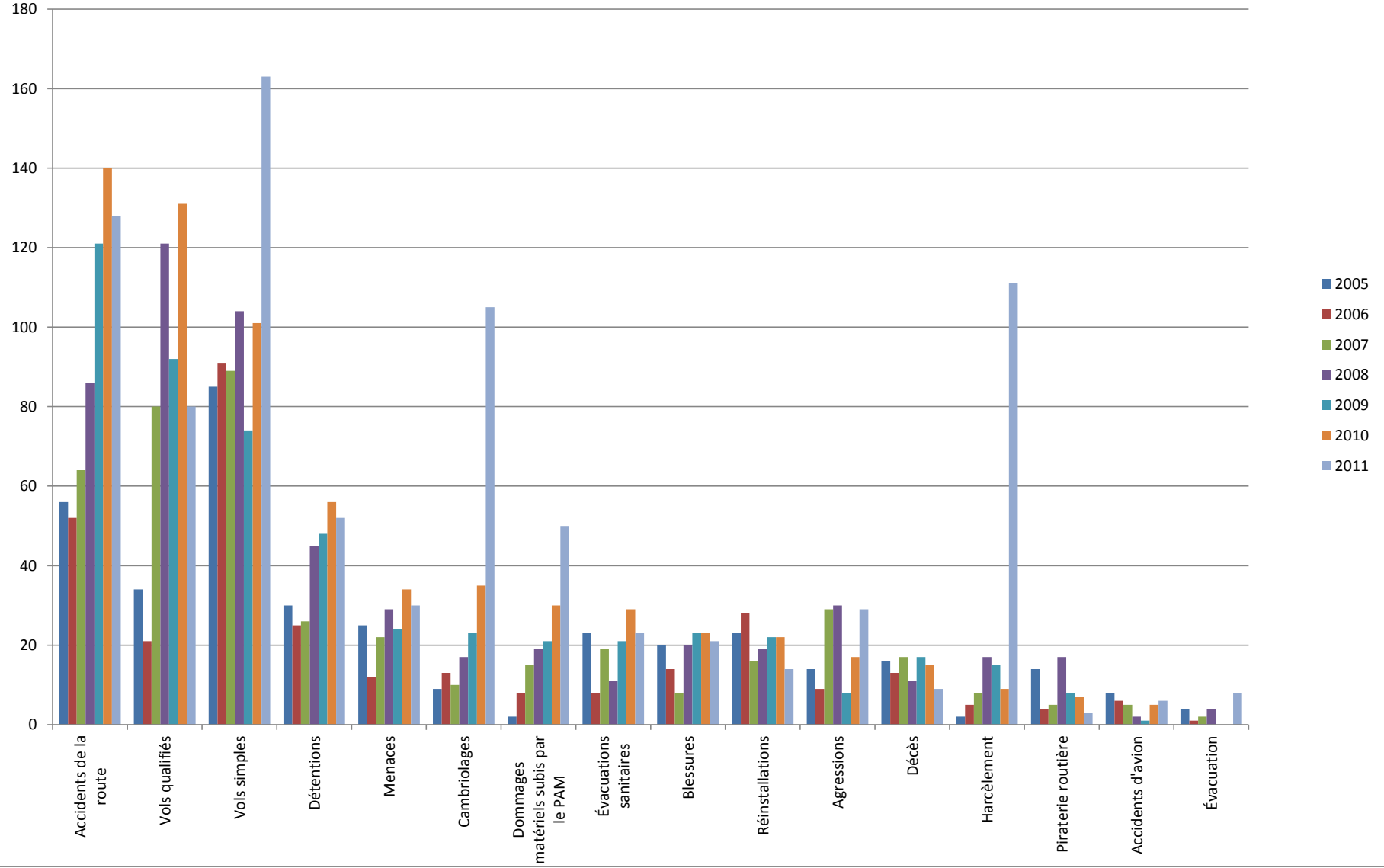
**Figure 11: Accidents de la route impliquant des membres du personnel et des biens du PAM en 2005-2011**



**Figure 12: Accidents de la route impliquant des membres du personnel et des biens du PAM en 2008-2011, par bureau régional**



**Figure 13: Incidents sécuritaires notables touchant le personnel et les biens du PAM en 2005-2011, par type d'incident**



---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ODB	Bureau régional pour de Bangkok (Asie)
ODC	Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Europe orientale et l'Asie centrale)
ODD	Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)
ODJ	Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe)
ODN	Bureau régional de Nairobi (Afrique orientale et centrale)
ODPC	Bureau régional de Panama (Amérique latine et Caraïbes)
ONG	organisation non gouvernementale
RDC	République démocratique du Congo
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies
WINGS II	Système mondial et réseau d'information du PAM